

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Le mardi 12 septembre 2017, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 06 septembre 2017, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE
M. BOUAKKAZ
Mme DASPET
Mme EL AARAJE
M. GASSAMA
Mme GUHL
Mme KELLER
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme PRIMET
M. SHI
Mme STEPHAN

M. BARGETON
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HERRERO
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
M. PASCAL
Mme RIVIER
Mme SIMONNET
Mme VICQ

M. BAUDRIER
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
Mme FANFANT
M. GUERRIEN
M. HOCQUARD
M. LE BARS
M. MARTIN
M. PERIFAN
M. SAMAKE
M. SOREL
M. VON GASTROW

S'ETAIENT EXCUSES

M. ASSOULINE

M. GRANIER

Mme RAME

POUVOIRS

M. BLANDIN a donné pouvoir à Mme De MASSOL
Mme HAZAN a donné pouvoir à Mme FANFANT
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme PRIMET

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - Mme CERQUEIRA

Ordre du jour

1. Délibérations	10
MA20.2017.152 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.	10
2017 DAC 51 : Subvention (172.000 euros) et avenant à convention à l'association Les Plateaux sauvages (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	10
2017 DAC 342 : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	11
2017 DAC 381 : Attribution de la dénomination Assia Djebar à la nouvelle bibliothèque située rue de Lagny (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	11
2017 DAC 822 : Conventions avec les collèges H. Matisse, J-B. Clément, J. Perrin et P. Mendès France et le conservatoire municipal d'arrondissement du 20 ^{ème} relatives aux ateliers instrumentaux collectifs. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	11
2017 DAE 84 : Subventions (150.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2017. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.	13
2017 DLH 173 : Réalisation 70, rue de Bagnolet (20 ^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	14
2017 DLH 242 : Réalisation 10, rue de Fontarabie (20 ^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	14
2017 DEVE 118 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	16
2017 SG 39 : Signature d'une convention d'occupation du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville (20 ^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	18
2017 DPA 49 : Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	23
2017 DDCT 75 : États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	23
2017 DDCT 76 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2018. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	23
2017 DDCT 77 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	24
MA20.2017.157 : Inventaire des équipements dont le Conseil du 20 ^e arrondissement a la charge. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	24
2017 DASCO 106 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Subvention (240.008 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	24

2017 DAC 45 : Subvention (200.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	24
2017 DAC 55 : Subventions (11.861 euros) et convention avec l'association Paris Culture 20 ^e (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	24
2017 DAC 242 : Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Art Azoi (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	24
2017 DAC 309 : Subvention (3.000 euros) à l'association Ménilmusique (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	24
2017 DAC 387 : Subventions (14.000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	24
2017 DAC 806 : Subventions (19.500 euros) à neuf associations du 20 ^e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.	24
2017 DAC 807 : Subventions (18.000 euros) à 8 associations dans le cadre de la politique de la ville (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.	24
2017 DAC 810 : Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.	24
2017 DAC 815 : Subventions (3.500 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	24
2017 DFA 70 : Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005. M. Renaud MARTIN rapporteur.	24
2017 DVD 102 : Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. M. Renaud MARTIN rapporteur.	24
2017 DDCT 86 : Subvention d'un montant total de 19.200 euros à 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	24
2017 DDCT 130 : Subventions (16.500 euros) à 7 associations (20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	24
2017 DAC 610 : Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des populations internées dans l'ancienne caserne des Tourelles entre 1939 et 1945,163 boulevard Mortier (20 ^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	24
2017 DAC 613 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucie Mansuy 14 rue Dénoyez (20 ^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	24
2017 DLH 161 : Réalisation 124, rue des Couronnes (20 ^e) d'un programme d'acquisition réhabilitation d'un logement PLS par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2017 DLH 194 : Réalisation 177, rue de Bagnolet et 78, rue Belgrand (20 ^e) d'un programme de construction neuve d'un logement social PLS par hsf. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2017 DLH 215 : Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (9.470.991 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	25
2017 DLH 185 : 8bis rue des Rasselins (20 ^e) - Travaux de rénovation de l'accès à la cour privée du 8bis rue des Rasselins (20 ^e) - Autorisations d'urbanisme. Mme Hélène VICQ rapporteure.	25

2017 DU 29 : ZAC Porte des Lilas (19 ^e et 20 ^e) - Régularisations foncières. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	25
2017 DU 201 : ZAC Ancien Village de Charonne (20 ^e) - Reddition des comptes et quitus à la SAERP. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	25
2017 DU 212 : Porte de Vincennes (12 ^e et 20 ^e) - Principe de déclassement des terrains - Autorisations données à la SEMAPA, la RATP et la RIVP de déposer les permis de construire et les autorisations d'urbanisme. Mme Hélène VICQ rapporteure.	25
2017 DDCT 24 : Subvention d'un montant total de 122 000 euros à 25 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.....	25
2017 DPE 51 : Subventions (170.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de recycleries. M. Stéphane VON GASTROW, M. Mohamad GASSAMA rapporteurs.....	25
2017 DDCT 92 : Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DDCT 94 : Subventions (128.500 euros) à vingt structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DDCT 95 : Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DDCT 96 : Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DDCT 121 : Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux mise en place du programme Citéslab. Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DDCT 131 : Subventions (20.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville pour le soutien aux Conseils citoyens. Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DPSP 10 : Subvention (18.500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2017 DDCT 123 : Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	26
2017 DDCT 134 : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	26
2017 DEVE 150 : Subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets «Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017.Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	26
2017 DFPE 189 : Subvention (1.777.306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	26
2017 DFPE 202 : Crèche et halte-garderie situés au 19 rue Malte Brun à Paris (20 ^{ème}). Demande de subvention à l'ADEME. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	26

2017 DJS 30 : Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 14 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) et avec le COMS. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	26
2017 DJS 96 : Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec le Paris Sport Club pour la saison 2017-2018 (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	26
2017 DJS 100 : Subvention (5.500 euros) et avenant à convention avec le club A.J.A. Paris XX pour la saison 2017-2018 (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	26
2017 DFPE 179 : Subventions (79.500 euros) à treize associations, dont cinq avec convention ou avenant à convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	26
2017 DJS 215 : Subvention (66.000 euros) à 3 associations groupées du 20 ^e en Droit Commun. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	26
2017 DJS 237 : Subvention (5.000 euros) et avenant à convention, au titre de la jeunesse, à l'association Strataj'm Paris (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	26
2017 DJS 238 : Subventions (8.500 euros) à l'Association Jeunesse Education et Projets-19, et signature d'une convention avec Projets-19 dans le cadre de la Politique de la Ville (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	26
2017 DJS 240 : Subventions (11.000 euros) et 2 conventions, au titre de la jeunesse, aux associations Crescendo, Le Garage Numérique, Les Voix Andalouses, Relais Ménilmontant (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	26
2017 DJS 243 : Subvention (4.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pazapas Belleville (11 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	26
2017 DASCO 74 : Lycées municipaux - Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	26
2017 DASCO 127 : Lycées municipaux - Dotations de fonctionnement 2018 (1.000.183 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.	26
2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement	27
2017 DASCO 44-G : Divers Collèges publics-Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.....	27
2017 DASCO 53-G : Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement (276.410 euros), subventions d'équipement (593.123 euros dont 232.553 euros au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128.497 euros).....	27
2017 DASCO 58-G : Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11.692.168 euros).	27
2017 DASCO 59-G : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2.602.108 euros).	27
2017 DASES 83-G : Subvention (40.000 euros) et avenant à la convention avec Paris Habitat pour des travaux complémentaires à la restructuration et l'extension du centre social Archipélia (20 ^e).	27
2017 DASES 161-G : 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105 800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.....	27

2017 DASES 297-G : Subventions (5 914 702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017.....	27
2017 DASES 301-G : Subventions (91.000 euros) et conventions avec dix sept associations pour leurs actions sociolinguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère.....	27
2017 DASES 316-G : Avenant à la convention entre le Département de Paris et la Caisse des Écoles (20 ^e).....	27
2017 DEVE 03-G : Subventions (161.000 euros), avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.....	27
2017 DU 11-G : Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20 ^e) - Acquisition en VEFA auprès d'ELOGIE - SIEMP d'une PMI dans le lot D2.....	27
2017 DVD 07-G : Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre. Contrat de transaction.....	27
3. Voeux	27
□ V20.2017.216 : Vœu relatif aux baisses de crédits de l'État pour la politique de la Ville, déposé par les élu-e-s du groupe Communiste.....	28
□ V20.2017.217 : Vœu relatif au vaste plan de licenciement que constitue la suppression des contrats aidés, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".	28
□ V20.2017.218 : Vœu relatif à la diminution des contrats aidés annoncée par le Gouvernement, présenté par le groupe des élu-e-s écologistes du 20 ^e arrondissement.	28
□ V20.2017.219 : Vœu relatif à la diminution des emplois aidés et à la baisse des financements politique de la Ville, présenté par Virginie Daspét, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama et le groupe Socialiste et apparentés.....	28
□ Vœu présenté par l'Exécutif municipal, relatif à la baisse des moyens de l'État en direction des quartiers populaires et à la diminution des contrats aidés.....	28
□ V20.2017.220 : Vœu à la Maire du 20 ^e arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20, relatif à la pratique sportive dans le 20 ^e	43
□ V20.2017.221 : Vœu relatif au droit syndical au sein du CASVP du 20 ^e arrondissement, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe « Place au peuple ! ».	49
□ V20.2017.222 : Vœu de l'Exécutif municipal relatif à la dénomination Henri Malberg à une voie du 20 ^e arrondissement.....	52

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Mes chers collègues, j'espère que la période des congés estivaux vous a été profitable pour ceux que je n'ai pas encore revus. Il y en a déjà un certain nombre que j'ai revu, notamment en réunion de travail. Pour les autres, j'espère que vous avez pu prendre un repos mérité. Je sais que pour certains, c'est déjà bien loin.

Avant de débiter formellement notre Conseil d'arrondissement, je souhaitais revenir sur le décès d'un homme qui a marqué l'histoire politique de notre arrondissement, Henri MALBERG qui est décédé le 13 juillet dernier à l'âge de 87 ans. Alors comme vous le savez sûrement, j'ai siégé moi-même au côté d'Henri de 1995 à 2001. Nous avons fait un certain nombre de campagnes ensemble et surtout à titre personnel, j'ai le souvenir extrêmement émouvant à la fois de la victoire dont nous avons été privés en 1989 et de la victoire que nous avons obtenue en 1995 par une campagne unitaire assez remarquable que nous avons menée dans tous les quartiers du 20^e arrondissement. Évidemment, ça ne sera une surprise pour personne de savoir que nous avons quelques désaccords mais je voulais, dans ce moment, transmettre évidemment à nouveau toutes mes condoléances à sa famille, à ses amis, à une autre élue du 20^e arrondissement qui a été très proche de lui, Catherine VIEU-CHARIER. Et j'ai demandé à mon cabinet et au directeur général des services de tout mettre en œuvre pour que ses funérailles se passent comme il convenait au Père-Lachaise ainsi que pour que le recueillement familial et amical, ensuite en Mairie du 20^e puisse se faire dans les meilleures conditions, étant donné les circonstances.

Je rappelle que Henri était un enfant de Belleville et du 20^e arrondissement, qu'il est né en 1930, qu'il est devenu conseiller municipal de cet arrondissement qu'il aimait énormément et pour lequel il s'est toujours beaucoup battu. Il en a été conseiller municipal de 1965 jusqu'en 2001 mais avant cela, je le rappelle aussi avec force, il a connu avec sa famille comme de nombreuses familles du 20^e arrondissement l'horreur de la répression nazie, sa scolarité a été brutalement interrompue par la rafle du Vél d'Hiv à laquelle il réchappa de peu, il partageait en cela d'ailleurs l'histoire de Jean-Michel ROSENFELD. On avait un certain nombre d'habitants dans le 20^e arrondissement qui ont vu leur scolarité interrompue en raison de ces événements. Il a été arrêté en 1943 et interné au camp de Douadic dans l'Indre dont il a pu sortir vivant, mais évidemment comme vous vous en doutez, terriblement marqué par cette épisode de notre histoire. Et malheureusement, une partie de sa famille est morte assassinée dans les chambres à gaz ou dans le ghetto de Varsovie. Henri MALBERG, je ne vous apprend rien, était un homme de conviction, de combat. Il s'est engagé pour notre ville et ses institutions de façon très constante. Il a été premier secrétaire de la Fédération Paris du parti communiste français de 1979 à 1995. Président du groupe communiste au conseil de Paris de 1989 à 2001. Il a défendu toute sa vie les classes populaires parisiennes contre la spéculation ainsi que l'idée d'une ville vivante, riche de la diversité de ses habitants. Et je l'ai bien connu comme je vous l'ai dit, on a siégé ensemble mais on a surtout mené de très nombreuses campagnes, de nombreuses réunions ensemble. Et je rappelle aussi que c'est ensemble et uni que nous avons connu la victoire 1995 mais aussi celle de 2001. Ça a été un très grand bonheur pour nous, très grande joie. Et j'ai un souvenir, c'est que quand nous avons gagné en 1995 dans cet arrondissement, les habitants du 20^e, nous étions sortis devant la Mairie et nous nous rendions à la place Martin-Nadaud pour aller sur l'estrade. Et les habitants nous ont tellement porté que j'ai perdu mes chaussures, parce qu'ils nous ont littéralement portés jusqu'à la place Martin-Nadaud. C'était un souvenir.

Alors, je voulais aussi vous parler, et on va continuer là sur des choses un peu tristes. Je souhaitais évoquer devant vous, parce qu'on ne s'est pas revu depuis les effroyables attentats de Barcelone, de Cambrils et de Ouagadougou. Une nouvelle fois les terroristes ont tenté de remettre en cause une certaine conception de la liberté, ils s'en sont pris à des innocents qui n'avaient eu le tort, selon leurs bourreaux évidemment, que de vouloir profiter de la vie d'une promenade en famille, entre amis, sous le soleil espagnol. Il y a eu 16 morts en Espagne, des Espagnols, des Italiens, des Portugais, des Australiens, des Belges, des Américains, des Canadiens. Ils ont frappé des gens qui avaient entre 7 et 90 ans sans distinction d'âge, de sexe, d'identité, de culture, de religion. Quatre jours plus tard, le 13 août c'était Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, qui était frappée avec 19 morts et 21 blessés, et comme ce fut déjà le cas pour eux en janvier 2016 et selon le même mode opératoire que nous avons connu le 13 novembre 2015 à Paris.

Donc je voulais que nous pensions à toutes ces victimes et également, bien sûr, je conclurai cette séquence un peu douloureuse par évoquer le sort de nos concitoyens, victimes de l'ouragan Irma, notamment bien sûr dans les Antilles françaises et notamment à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. Et je vous propose qu'en l'honneur de toutes ces victimes et en l'honneur de notre ami Henri MALBERG, nous observions ensemble une minute de silence avant de commencer notre séance.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

Je pense que quelqu'un du groupe communiste souhaite prendre la parole pour parler d'Henri ? Non ? Vous en avez déjà beaucoup parlé au moment de ses funérailles.

Comme il est de coutume pour ce premier conseil d'arrondissement de la rentrée, je tiens à vous faire un point sur la rentrée scolaire dans le 20^e, un point strictement informatif. La rentrée scolaire s'est extrêmement bien passée. J'ai pu le constater lors de mes passages dans les écoles Ramponeau, Tlemcen, Le Vaud mais également Amandiers. Donc je veux rassurer ceux que ça inquiétait : l'accueil dans les écoles Ramponeau et Tlemcen des 282 élèves déplacés de l'école du 103 Gambetta pour cause de travaux de confortation, s'est extrêmement bien passé. Donc l'école Gambetta, pour cette rentrée, est passée de 14 à 13 classes, parce que nous avons évidemment, pour une fois, facilité les dérogations sortantes étant donné que nous avons du mal à faire rentrer la plus grosse école du 20^e arrondissement dans les écoles d'accueil. Donc 3 classes ont été accueillies à Tlemcen avec 67 élèves, 10 classes à Ramponeau avec 215 élèves, 7 cars au total ont été mis à disposition par la ville de Paris, et je remercie très chaleureusement la DASCO et la CASP 20^e pour les nombreuses réunions de travail que nous avons menées ensemble, tous les ajustements qu'il a fallu prendre, notamment en dernière minute face à une série de problèmes, comme par exemple l'emprise d'un chantier sur la rue des Maronites ou le fait que les marquages au sol dans l'avenue Gambetta pour les bus, etc. et la DVD aussi d'ailleurs, je vois Renaud MARTIN qui opine du chef. Les services de la ville ont été remarquables comme d'habitude, ils ont fait vraiment un travail extrêmement positif, ils n'ont pas mégoté leur temps, le tout pendant les périodes de congés. Donc chaque jour, sont transportés aller-retour des élèves depuis et vers ces deux sites d'accueil. Et pour le moment, évidemment, il y a eu des difficultés les premiers jours comme toujours et notamment un bus est arrivé très en retard parce qu'il avait été bloqué par une opération de police sur le périphérique donc il y a toujours des petits problèmes mais globalement, les choses se passent bien, les enfants comme les parents d'élèves sont plutôt satisfaits. De toute façon, je rappelle qu'on n'avait pas le choix, il fallait qu'on conforte cette école.

Je vous informe aussi qu'il est très probable, après avoir déménagé et conforté 4 écoles dans le 20^e arrondissement, que nous ayons à en déménager et à en conforter au moins encore deux autres. Dans le quartier Belleville notamment, puisque nous avons toujours ce sujet des eaux de ruissellement et des fissures dans les bâtiments. Donc il y a eu des programmations de travaux d'été dans les écoles Tlemcen et Ramponeau pour permettre un meilleur accueil des élèves de l'école Gambetta, pour un coût total de 160 000 € qui ont été exécutés en urgence avec les travaux : peinture dans une salle, le sol du préau a été entièrement refait à Tlemcen, la salle de musique a été insonorisée, le faux plafond de la salle de théâtre a été refait, la directrice de l'école Tlemcen n'a pas hésité à faire une longue liste de courses en échange de l'accueil de trois classes mais bon bref, une rente d'accessibilité à l'école a été réalisée plus tôt qu'elle ne devait l'être, etc. Et à Ramponeau, nous avons dû agrandir le service de restauration pour permettre d'accueillir les enfants. Je rappelle que tout ça, c'est pour une année évidemment, puisque dans un an, les enfants de l'école Gambetta réintégreront leur école d'origine.

La campagne des travaux d'été a bien évidemment touché d'autres écoles, nous sommes parvenus à financer et à réaliser au cours de l'été 62 opérations de travaux, dont 40 écoles du 20^e arrondissement, 57 sous conduite de la SLA 20 et 5 supervisées par le STEG, le génie climatique et cela, tout en maintenant un nombre suffisant de point d'accueil pour nos centres de loisirs. Alors, je remercie Alexandre LE BARS encore une fois, les services de la ville, la CASP, la DASCO, la SLA, la DPA, etc. qui ont bossé. Et comme vous vous en doutez, tout ça est préparé par de très nombreuses réunions de travail en amont. La SLA 20 et les chargés d'équipements de la CASP ont contribué à la réussite de cette campagne très dense de travaux, ainsi que la section approvisionnement de la CASP qui suit entre autres choses les opérations de déménagement, parce qu'à chaque fois, il faut

déménager toutes les classes, réinstaller les affaires dans les classes d'arrivée, etc. Donc ce sont au final, et comme chaque année, plusieurs millions d'euros qui ont été consacrés aux travaux de nos écoles cet été, et nous avons fait notamment de nombreuses mesures de sécurisation, de performance énergétique, de réaménagement intérieur et de confortation structurelle.

Cette année encore, nous continuons de connaître une chute démographique dans certaines classes d'âge. C'est un phénomène tout à fait national et parisien. Le 20^e étant d'ailleurs plutôt plus lent que les autres à décroître mais il y a un chiffre que vous devez connaître, de 2 500 élèves en moins à Paris. Le 20^e représente environ 10 % de cette perte d'effectifs qui est ressentie principalement dans les classes de maternelle. Malgré cette baisse, je tiens à le souligner, il n'y a pas eu de fermeture de poste en cette rentrée dans le 20^e, ce dont nous pouvons nous réjouir qu'il n'y a pas eu de fermeture de poste, c'est-à-dire qu'il y a moins d'enfants mais autant de maîtres.

Nous avons pu mettre en place la réforme du dédoublement des classes de CP dans les écoles Tourtille et Dolet. Si vous vous posez la question de savoir pourquoi celles-ci, c'est parce qu'en urgence, on a commencé par les écoles de maternelle qui nourrissaient les écoles élémentaires qui nourrissaient le collège REP+, celui-ci étant Besson. Je tiens à dire d'ailleurs devant cette assemblée en transparence que je milite pour qu'à l'avenir, ce soit le collège Jean Perrin qui passe en REP+ puisque les indicateurs de Besson se sont très notablement améliorés, alors que ceux de Jean Perrin ne sont pas bons. Donc il me paraît plus légitime à l'avenir que ce soit Jean Perrin et les écoles élémentaires autour de Jean Perrin qui passent en REP+ mais on aura l'occasion d'en reparler. De toute façon, le gouvernement annonce que pour l'année prochaine, la mesure de dédoublement des classes CP sera généralisée à toutes les classes de CP des quartiers en éducation prioritaire. Ce qui me paraît une bonne mesure. Pour autant, nous défendons aussi le programme plus de maîtres que de classe, donc il ne faut pas être psychorigide. Il faut faire confiance pour cela à l'équipe enseignante, à l'équipe pédagogique. Il y a des endroits où un dédoublement de CP est pertinent, il y a des endroits où plus de maîtres que de classes, c'est pertinent. Il faut voir école par école, il faut voir les questions de locaux, bien sûr, les questions d'organisation d'équipes pédagogiques, et faire confiance aussi à la direction de l'école, aux enseignants, aux parents d'élèves aussi qui participent à ces réflexions pour s'organiser au mieux. On n'est pas obligés à chaque fois de totalement calquer la même chose selon les écoles.

Nous pouvons également nous féliciter de l'implantation du dispositif R'école au sein de l'école Pia avec l'aménagement de locaux spécifiques. Donc ce dispositif d'urgence, je le rappelle, permet d'accueillir en immersion des élèves des autres écoles présentant des troubles de la conduite et du comportement fréquent et qui s'inscrivent dans la durée. C'est un dispositif de médiation de type institutionnel qui renonce de manière systématique une action commune entre tous les partenaires : l'équipe pédagogique, le RASED, le médecin scolaire, l'assistante sociale scolaire, la famille, les centres de soins et les services sociaux. Comme vous l'avez compris dans le 20^e, ce type de dispositif est utile étant donné la masse d'élèves que nous avons, on a forcément des élèves concernés.

Après cela, mes chers collègues, après ce point sur la rentrée, avant de passer à l'examen des délibérations et des vœux, je vous fais un petit point d'information concernant les évolutions de mon cabinet. Donc j'ai un nouveau chef de cabinet, il s'appelle Cyril FERNAGU, qui est ici présent. Donc je lui souhaite devant vous la bienvenue, et qui remplace donc vous l'aurez compris, M. Leif PEGUILLAN qui est allé travailler pour Jean-François MARTINS à l'hôtel de ville, et s'occuper des JO. Je voulais le remercier chaleureusement parce que Leif, on a très bien travaillé ensemble toutes ces années, et ça a été un très grand plaisir pour moi de bosser avec lui, et je suis heureuse pour lui de son évolution de carrière. C'est ce qu'il souhaitait et donc aux côtés de Cyril FERNAGU, un nouveau chef de cabinet adjoint est arrivé, M. Assad AIT-CHEKDIDH. Alors, vous le connaissez déjà, il faisait déjà partie des effectifs de la Mairie mais il va renforcer le pôle Cabinet de la Maire dans de nouvelles fonctions.

Avant l'examen des délibérations et des vœux déposés dans les temps, je souhaite annoncer le dépôt de trois vœux d'urgence ainsi que deux vœux de l'exécutif. Donc le premier vœu d'urgence a été déposé par le groupe Socialiste et apparentés. Il concerne la diminution des emplois aidés et la baisse des financements politiques de la ville. Le second a été déposé par le groupe Les Républicains et il concerne la pratique sportive dans le 20^e. Et enfin, le troisième vœu d'urgence a été déposé par le groupe Place au peuple, il concerne le droit syndical au sein du CASVP du 20^e arrondissement. Concernant les deux vœux de l'exécutif, l'un porte également sur la baisse des moyens de l'État en

direction des quartiers populaires et l'autre porte sur la dénomination Henri MALBERG, le nom d'Henri MALBERG qui serait donné à un lieu, une rue ou une place du 20^e arrondissement.

Comme vous le savez aux termes de notre règlement intérieur, les vœux d'urgence ne peuvent être discutés que si notre conseil l'approuve par un vote en séance, conformément à l'article 15, afin de l'inscrire à notre ordre du jour.

Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.

1. Délibérations

MA20.2017.152 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.

2017 DAC 51 : Subvention (172.000 euros) et avenant à convention à l'association Les Plateaux sauvages (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

M. SOREL

Chers collègues, vous connaissez notre position sur les Plateaux sauvages. Je ne reviendrai pas sur les critiques que nous avons portées, tant sur le fond que sur la forme, même si ces critiques ne portaient pas sur la qualité du travail artistique mené par l'équipe de Laëtitia GUÉDON, je tiens à le dire. Ma demande, c'est surtout une demande de précision sur la procédure en cours avec les anciens salariés de la Ligue de l'enseignement. Ce soutien supplémentaire de 172 000 €, je voulais avoir des précisions dessus et aussi j'en profite pour avoir des précisions sur la manière dont finalement l'équipe actuellement en place arrive à prendre en compte les demandes des habitants aujourd'hui dans le quartier des Amandiers. Nous savons que la transition a été un peu compliquée et elle l'est toujours un peu, et la capacité des Plateaux sauvages à s'intégrer dans le quartier reste encore, selon nous, à démontrer. On est évidemment plutôt bienveillants par rapport à l'équipe actuelle mais en même temps, on est à l'écoute des habitants des Amandiers. Merci.

Mme MAQUOI

Merci. Merci, M. SOREL sur ces éléments.

Le montant de la subvention complémentaire concerne deux salariés qui n'avaient pas souhaité être repris, qui étaient donc des permanents et concerne du paiement d'indemnité de licenciement. Concernant l'intégration dans le quartier, vous savez qu'on entame la deuxième phase des travaux, donc le lieu est aujourd'hui fermé jusque fin janvier. Les activités et les différents aspects du projet qui est porté effectivement par les Plateaux sauvages sont relocalisés. Les locaux administratifs sont au 100 rue Belleville, ce qui permettra aussi d'avoir un travail plus fin sur la partie plus Belleville, si on peut dire comme ça, et de rencontres supplémentaires avec les habitants. Il y a eu des partenariats conclus avec un certain nombre de lieux culturels, comme par exemple le Tarmac, la Maison des Métallos, aussi au Pavillon Carré de Baudouin pour l'accueil d'équipes artistiques en résidence. C'était important de pouvoir continuer à les accueillir, parce que si vous vous souvenez sur l'essence même du projet, chaque équipe artistique qui est accueillie mène un projet de transmission artistique sur le territoire. Je ne vais pas tous vous les détailler puisque comme il y a 14 compagnies accueillies cette année en 2017-2018, il y a 14 projets de transmission artistique vis-à-vis des habitants. J'en citerai peut-être juste un ou deux. Par exemple avec les usagers et les familles du centre social, la 20^e chaise sur un projet d'écriture et de mémoire avec un écrivain. Vous avez aussi un projet avec le Winkel qui est une compagnie de danse hip-hop avec le collègue Colette Besson. Vous avez un projet de théâtre le avec le collègue Jean Perrin, et avec l'association Autre Monde aussi, et notamment le public qu'ils accueillent de sans-abris et de migrants. Vous avez une brochure qui est disponible, alors c'est vrai que j'aurais pu en faire mettre sur table mais qui est là sur tous les présentoirs de la Mairie qui détaillent. Il n'y aura par contre pas de diffusion de spectacle pendant cette période, jusque fin janvier, les spectacles des compagnies accueillies auront lieu sur la deuxième partie de l'année.

Concernant les ateliers de pratiques artistiques amateurs, il y a 40 ateliers proposés, dans les chants ou la danse, du soin de corps donc ça peut être par exemple du yoga, dans la pratique plastique,

dans la musique et le chant et bien sûr dans la pratique théâtrale qui sont bien sûr ouverts de 5 à 99 ans, donc intergénérationnels. Certains sont spécifiques pour les plus jeunes, d'autres plus intergénérationnels et à tarification sociale, c'est-à-dire que c'est la grille des quotients familiaux des centres Paris Anim', et ils sont hebdomadaires d'une durée entre une heure et une heure et demie. Les intervenants qui les animent sont tous des artistes, soit certains accueillant en résidence soit partenaires du lieu. Vous avez un axe aussi plus spécifiquement dédié à la jeunesse en partenariat avec les clubs de prévention, notamment les équipes Feu Vert de Belleville et Amandiers. J'en ai sûrement oublié mais tous sont détaillés de manière assez précise dans la brochure. La présentation de saison a eu lieu, vis-à-vis des habitants lors d'un repas aussi en fin d'année. Je suis d'accord avec vous, il faut toujours amplifier et continuer mais de nombreuses rencontres avec un certain nombre d'associations. J'aurai le plaisir aussi de vous présenter le projet Propulsion qui va être développé avec la Maison des pratiques artistiques amateurs avec le Regard du Cygne qui sera un tremplin pour les jeunes talents du 20^e et un financement ensuite de leur projet, que ce soit une maquette que ce soit un spectacle de danse.

En résumé, 14 équipes artistiques accueillies, 14 projets de transmission artistique, 40 ateliers de pratiques artistiques amateurs, on est quand même sur les éléments. Merci.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup, et j'ajoute que l'équipe de Laëtitia GUÉDON n'a pas ménagé ses efforts pour rencontrer tous les acteurs du quartier. On leur a demandé mais ils l'ont fait bien volontiers et ils ont noué des liens très étroits avec l'école des Amandiers, le conservatoire de musique, le centre social La 20^e chaise, etc. mais aussi Archipélia et d'autres.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2017 DAC 342 : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 381 : Attribution de la dénomination Assia Djebar à la nouvelle bibliothèque située rue de Lagny (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 822 : Conventions avec les collèges H. Matisse, J-B. Clément, J. Perrin et P. Mendès France et le conservatoire municipal d'arrondissement du 20^{ème} relatives aux ateliers instrumentaux collectifs. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

Mme MAQUOI

Merci. Si vous permettez Madame la Maire, je vais ramasser mes trois interventions en une.

Je voulais simplement souligner deux aspects de la politique culturelle du 20^e, puisqu'il y a eu des nouveautés depuis 3 ans et en tout cas, deux axes de travail qui ont occupé à la fois les acteurs culturels du 20^e et qui sont aussi portés au niveau du projet municipal d'Anne HIDALGO et mis en œuvre par Bruno JULLIARD. Il s'agit de la question des conservatoires de la musique et la question de la lecture publique. Donc deux choses qui touchent très directement les habitants du 20^e.

Il y a deux délibérations aujourd'hui à l'ordre du jour de notre conseil concernant le conservatoire et qui sont une étape supplémentaire dans la réforme. Je vous rappelle que l'objectif était d'augmenter le nombre d'élèves qui pouvaient suivre les parcours proposés par le conservatoire, et aussi en diversifier l'origine sociale, c'est-à-dire créer des possibles.

D'abord, ça s'est fait par un développement de projet avec des structures associatives locales des partenaires. Dans le 20^e très concrètement, il s'agit du projet Démos qui est porté par le centre social Archipélia, qui permet pendant 3 ans à des enfants du quartier, qui est un quartier politique de la ville, qui n'ont jamais touché à un instrument de musique avec des orchestres de la Philharmonie d'apprendre des instruments, principalement des instruments à cordes. À l'issue de ce projet Démos, ils se sont vus proposer une intégration dans le conservatoire, pour pouvoir rattraper un parcours particulier, un suivi particulier pour pouvoir continuer la pratique de leur instrument. Je voulais aussi vous signaler un projet avec l'ÉREA Edith Piaf qui accueille un certain nombre d'élèves en chaudronnerie et en menuiserie, qui ont construit avec la Lutherie Urbaine des instruments de

musique qui a donné lieu à un concert avec l'orchestre régionale d'Île-de-France, et les élèves du conservatoire et les élèves de l'ÉREA Edith Piaf. Toujours dans la réforme des conservatoires des ateliers et des pratiques instrumentales ont été mises dans les collèges sur la pause méridienne pendant le temps du midi ouvert aux élèves volontaires, intégrés dans les projets d'établissement des collèges. On sait souvent que cette pause méridienne, en plus dans les collèges, peut être compliquée pour certains élèves et donc, on a 4 collèges et il faut être attentif parce que ces 4 collèges, je crois, en tout cas, ont besoin de projets comme cela, il s'agit d'Henri Matisse, de Jean-Baptiste Clément, de Jean Perrin et de Pierre Mendès France, et la subvention concerne l'achat d'instruments qui permet donc vraiment aussi de ne pas ajouter ce coût aux familles pour pouvoir pratiquer.

Concernant le réseau de la lecture publique, on va ouvrir en fin d'année la bibliothèque Lagny. Donc la délibération concerne aujourd'hui le nom qui est accordé à cette bibliothèque qui est donc Assia Djébar, cette écrivaine algérienne engagée, cette réalisatrice de cinéma primée, et ça convient extrêmement bien à cette bibliothèque et je fais un clin d'œil à Jacques BAUDRIER, à Hélène VICQ qui ont suivi de manière extrêmement attentive ce projet architectural innovant, je n'en dirai pas plus parce que ce n'est pas moi la spécialiste sur ces aspects-là. Mais on n'aura plus de mille mètres carrés de bibliothèque décloisonnée, intergénérationnelle, interculturelle et une équipe qui a déjà depuis un an engagé le travail sur le territoire de partenariat, par exemple cet été, en menant des bibliothèques hors les murs dans les jardins. L'objectif, c'est vraiment que chacun/chacune puisse se sentir chez lui dans cette bibliothèque. Et puis bien sûr, elles, je dis elles puisque c'est surtout une équipe très féminine, ont envie de développer les valeurs portées par Assia Djébar. C'est important pour nous parce que ça nous permet de développer le réseau de lecture publique et on sait que c'est une porte d'entrée essentielle comme équipement de proximité culturelle, et je sais que c'est très attendu, un clin d'œil à Colette STEPHAN qui le sait aussi, des habitants du 20^e, notamment côté Porte de Vincennes. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie pour cet exposé synthétique. Donc comme vous l'avez compris, nous continuons, nous poursuivons le travail. Je remercie Nathalie MAQUOI et Jeanne DENNISTON de mon cabinet mais je remercie aussi très chaleureusement Emmanuel ORIOL, le directeur du conservatoire de musique, qui fait un travail remarquable pour le conservatoire hors les murs, et ça change la donne dans nos collèges donc, Pierre Mendès France entre le travail de l'association Veni Verdi sur la ferme urbaine, le travail avec le professeur de musique et avec les instruments de musique et les élèves et tous les travaux qui ont été faits cet été, que nous avons inaugurés avec Anne HIDALGO à la rentrée. Je remercie là aussi Alexandre LE BARS et les équipes de la DASCO parce qu'on leur a livré deux salles polyvalentes de sport : une salle polyvalente énorme, neuve dans laquelle ils peuvent réunir énormément d'élèves et d'enseignants. Nous avons entrepris des travaux pour améliorer les extérieurs. La Mairie du 20^e, et je remercie Florence de MASSOL, a subventionné une serre pour Veni Verdi pour les élèves. Et je rappelle que dans le collège Pierre Mendès France, où il y avait de grosses tensions il y a quelques années, désormais quand il y a un problème disciplinaire avec un élève, on essaie de le régler par le jardinage, au potager pour qu'il se calme, pour qu'il entreprenne un projet avec Veni Verdi, avec les enseignants, et ça donne d'excellents résultats. Donc du coup, nous avons entamé des choses un peu semblables avec Matisse, ça fait déjà un moment, avec Flora Tristan, avec Jean-Baptiste Clément et bien sûr aussi avec Jean Perrin. Tout ça permet également comme vous l'avez compris de changer l'image de ces collèges, de façon à ce que les stratégies d'évitement scolaire de certains parents puissent être à leur tour évitées.

Je vous consulte alors délibération par délibération sur la DAC. M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Oui, c'était juste pour souligner la délibération nommant la bibliothèque de la rue de Lagny pour avoir un mot pour celles et ceux qui se sont battus pour ce projet, ça fait une bonne dizaine d'années, et en particulier, le conseil de quartier au-delà des élus qui ont déjà été cités. Le conseil de quartier dont Colette STEPHAN faisait partie à l'époque, Serge COLLIN, qui s'est beaucoup battu pour ce projet. Donc ça a été vraiment une bataille difficile, et je me souviens d'une réunion où nous étions 20 et il y avait 19 personnes qui nous disaient que ce projet sera impossible à financer qu'il n'y aurait jamais d'espace. Donc c'est juste pour insister sur le fait qu'en se battant, on arrive à créer des équipements

publics et qu'il en manque encore dans le 20^e, en termes de bibliothèque-médiathèque puisque nous allons arriver à 8 000 m². Pour arriver aux ratios que demande le ministère de la Culture, il en faudrait encore 6 000. Donc il y a encore des batailles à gagner en particulier dans le quartier de la Porte des Lilas ou autour de la place Gambetta pour développer la lecture publique. Donc c'est une belle victoire à saluer qui en appelle d'autres.

Après consultation des membres, la DAC 342 est adoptée.

Après consultation des membres, la DAC 381 est adoptée.

Après consultation des membres, la DAC 822 est adoptée.

2017 DAE 84 : Subventions (150.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2017. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.

Mme GUHL

Bonjour Madame la Maire, chers collègues.

Je me suis inscrite sur cette délibération parce que je voulais vous faire part de ma grande inquiétude aujourd'hui pour les structures de l'économie sociale et solidaire. D'une part liée, et vous l'avez vu, au retrait de la région dans ce secteur économique qui est aujourd'hui renforcé par les contrats aidés mais ce sera un sujet de débat lors de l'examen des vœux, donc je ne reviendrai pas là-dessus. En tout cas, je n'anticiperai pas le débat, mais vous dire qu'aujourd'hui, les structures de l'économie sociale et solidaire sont mises à mal. Elles sont mises à mal par l'arrêt des emplois-tremplin, elles sont mises à mal par l'arrêt d'une politique favorable régionale pour l'économie sociale et solidaire, et aujourd'hui, par l'État et l'annonce de ces suppressions de contrats aidés. Pour autant, la Mairie de Paris continue à soutenir ces structures nombreuses et variées, qui travaillent donc dans différents domaines, qui sont d'une grande richesse, tant dans l'innovation sociale que dans l'innovation environnementale et qui font bien souvent la vie de nos quartiers. Là nous mettons en avant dix structures que nous suivons et que nous suivrons pendant plusieurs années pour leur permettre de se développer. Ce sont les trophées de l'économie sociale et solidaire qui sont présentés mais je laisserai peut-être le soin à Stéphane VAN GASTROW d'en parler plus en ce qui concerne le 20^e.

Moi, j'aimerais vous donner quelques éléments de date et de rendez-vous. Vous dire que les 6 et 7 novembre, nous accueillerons Muhammed YUNUS et le sommet GSBS, le sommet du Social Business à Paris, qui sera une grande manifestation d'économie sociale et solidaire, et vous dire également que nous remettons les trophées le 22 novembre.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. VON GASTROW.

M. VON GASTROW

Oui, Madame la Maire, pour le 20^e arrondissement, je crois qu'on peut se féliciter qu'un des dix trophées de l'économie sociale et solidaire soit remis à la date que vient nous annoncer Mme Antoinette GUHL à l'association interface formation et notamment pour son chantier d'insertion O'Potager de Ménil, qui est une boutique sociale et solidaire de produits bios, qui a ouvert ce printemps. Vous avez participé à l'inauguration de cette boutique le 21 mars et cette boutique, ce chantier d'insertion, il est un véritable laboratoire de l'économie sociale et solidaire dans la mesure où non seulement il permet l'insertion professionnelle et la formation qualifiante d'une douzaine de personnes, en plus de cela, c'est un magasin qui propose des produits bios en circuit court et à des prix modestes et notamment des prix qui sont en relation avec le niveau de revenus des personnes. Donc on a là effectivement des deux côtés aussi bien des gens qui travaillent que des gens qui viennent dans cette boutique vraiment quelque chose qui fait tout l'intérêt de l'économie sociale et solidaire. Effectivement, une subvention de 20 000 € puisque c'est cela qui leur sera remis dans le cadre grâce à ce trophée, sera particulièrement bienvenue dans cette période de démarrage puisqu'on sait toujours que le tout n'est pas forcément d'inaugurer mais aussi d'accompagner pour

que de telles expériences puissent perdurer et arriver à donner quelque chose que l'on attend beaucoup. Effectivement, pour ces personnes, il y a une douzaine de personnes qui ont été recrutées, il en va de leur insertion professionnelle, de la possibilité d'avoir un CAP et d'avoir vraiment une vraie possibilité de revenir à un emploi, alors qu'ils en étaient très éloignés.

Donc pour toutes ces raisons, j'invite tous mes collègues à voter cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 DLH 173 : Réalisation 70, rue de Bagnolet (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf).
Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.**

**2017 DLH 242 : Réalisation 10, rue de Fontarabie (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf).
Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.**

M. SAMAKE

Merci Madame la Maire. Chers collègues, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, je voudrais ici saluer et insister sur les efforts déployés par la municipalité notamment, à travers les actions de réhabilitation Plan Climat Énergie.

Sur ce sujet, je reste persuadé que l'action menée ici, notamment à travers ces deux délibérations nous montre que nous sommes bien dans la bonne direction. Cette action est très importante surtout qu'on peut imaginer que l'inaction en l'occurrence aurait un coût. Je souhaite donc, si c'est possible, avoir une estimation du coût de l'inaction sur un sujet aussi important pour nos concitoyens aujourd'hui pour le présent mais aussi pour le futur. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie pour la brièveté de votre intervention. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, je vais regrouper mes deux interventions mais la troisième intervention sur la dernière délibération sur la DPA qui concerne la rénovation thermique des écoles puisque mon intervention va porter généralement sur la rénovation thermique. Donc ça concerne trois délibérations.

Ces deux exemples sont intéressants mais la question est est-ce qu'on n'est pas au milieu du gué donc par rapport à ces deux rénovations ? Pourquoi ? Parce qu'il y a 10 ans, nous avons déjà fait une rénovation thermique sur ces deux lieux, et d'ailleurs, on en parle dans la délibération. Et 10 ans plus tard, on revient là-dessus en considérant que ce n'était pas suffisant. Je rappellerai aussi que nous avons voté dans cette enceinte donc un vœu général, il y a à peu près un an, et là-dedans nous parlions du chauffage électrique. Je rappellerai que par rapport à ça, dans les considérants qu'on avait voté à l'époque, considérant que le kilowattheure électrique coûte deux à trois fois plus cher que les kilowattheures de gaz. Considérant que pour essayer de maîtriser la facture de l'électricité, nous mettons en place donc souvent des systèmes électriques et que souvent ça cause cette origine précarité énergétique. Ce qui est dommageable dans cette délibération, c'est que nous continuons dans l'électrique. Nous n'avons pas essayé de voir du côté de la CPCU, alors peut-être que ça a été fait mais que ce n'est pas possible techniquement. Mais il est important aussi donc d'utiliser d'autres sources d'électricité comme la CPCU. Et la CPCU est aussi un organisme qui participe à la politique de lutte contre le réchauffement climatique et en même temps, ça permet aussi de changer de nature énergétique.

Par rapport à ça, on peut se poser des questions sur est-ce que dans 10 ans, on va être obligé de revenir ? Alors sur les questions un peu plus techniques par rapport à cette délibération, on parle à un moment qu'il y avait une isolation qui avait été faite par le polystyrène il y a 10 ans, et que donc là, on va remplacer par une isolation plus importante, et la question est de savoir c'est avec quel matériau va-t-elle être faite cette rénovation. L'autre élément qui est indiqué aussi c'est qu'on va faire une isolation par les murs extérieurs. Donc notamment, on va passer à 20 cm, ce qui est une très bonne chose, mais il n'est pas parlé des toits-terrasses et nous savons très bien que l'isolation par le haut est très importante et que donc on peut se poser la question : est-ce que sur ces deux bâtiments, il y aura une isolation par le haut, par les toits-terrasses ? Je ne voulais pas aller trop loin sur ce sujet mais c'est quand même très paradoxal le fait que régulièrement les délibérations qui passent, et donc régulièrement, nous revenons sur des investissements passés.

À un moment ou à un autre, il serait très important de mettre en œuvre notamment le vœu qui a été voté il y a un an et que nous fassions une rénovation thermique avec les normes, les meilleures, de façon de ne pas revenir derrière. Parce que si je prends sur les rendements thermiques qui sont donnés dans les deux délibérations, nous voyons que sur un bâtiment, nous allons passer de 317 à 176 en termes de consommation énergie et sur l'autre nous allons passer de 265 à 137. Et à ce niveau-là, nous sommes encore dans la catégorie D et C et que dans les normes HQE sur du moderne que l'on défend et on est plutôt sur des normes A ou B. Donc pareil, par rapport à ça, est-ce qu'il n'est pas mieux de faire un investissement qui nous permet déjà d'arriver à ce niveau A et B ? Parce que nous savons que si nous voulons vraiment répondre aux enjeux climatiques, nous serons obligés à un moment ou à un autre d'aller vers les niveaux d'excellence. Et là j'ai l'impression que nous restons au milieu du gué. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme Kathy CARIME-JALIME.

Mme CARIME-JALIME

Alors merci pour toutes ces questions d'ordre plutôt technique. Donc je tiendrai quand même à préciser avant de commencer les réponses, qu'en 2016, 10 800 logements sociaux ont été rénovés Plan Climat, et qu'il faut savoir surtout que les objectifs Plan Climat ont changé, tout simplement, parce qu'il y a eu un nouveau Plan Climat depuis janvier. Donc c'est pour ça que forcément, on revient sur des choses qui ont été faites il y a 10 ans. Parce qu'en fait, c'est beaucoup plus ambitieux à l'heure actuelle que ce que l'on avait précédemment.

Pour ce qui est de la question du CPCU. Alors techniquement, ce n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas mettre en place cette technique.

En ce qui concerne les énergies, c'est vrai qu'on va davantage vers l'électrique que les énergies renouvelables mais au bout du compte, ce qu'il faut regarder, c'est les émissions de gaz à effet de serre. Parce qu'en fait, nous sommes plutôt gagnants quelle que soit pour l'instant l'énergie utilisée, les émissions sont moindres et dans un premier temps, c'est ce qui me semble être la priorité.

Je souhaitais quand même ajouter, par rapport à ces réponses que je viens de faire et les questions posées par M. GLEIZES. Donc je commencerai mon propos par une citation du rapport STERN qui est la suivante donc on sait bien, là ça rejoint la question de M. SAMAKE sur le coût de l'inaction. Donc le coût de la lutte sur le réchauffement climatique serait de 1 % du PIB mondial. C'est une citation que tout le monde devrait connaître, alors que faire face aux conséquences, le même changement climatique coûterait 20 % de ce PIB. Autrement dit, l'inaction aurait des conséquences économiques bien plus catastrophiques que l'ensemble des politiques volontaristes menées ces dernières années par la Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO et son équipe, ainsi qu'entre autres, notre Mairie d'arrondissement. Les délibérations DLH 173 et DLH 247 vont dans ce sens. En effet, l'investissement employé par notre collectivité permet de lutter efficacement contre ce réchauffement climatique. Les récents épisodes climatiques que connaissent aujourd'hui toute une partie de la population caribéenne et américaine doivent nous alarmer sur le maintien de nos efforts. Alors, si nous devons comparer nos désagréments dans les embouteillages dans Paris qui, je le précise, émanent d'une volonté de diminuer le trafic automobile afin de diminuer également la quantité de CO₂ émis par les hydrocarbures, d'où la priorité qui est donnée quelle que soit l'énergie utilisée, quelles

que soient les techniques que l'on emploie dans tous les bâtiments à l'heure actuelle, à la situation urgente dans laquelle se trouvent à l'heure actuelle les Saint-Martinois, mon choix est vite fait. Les scientifiques sont unanimes : les catastrophes de cette ampleur vont devenir plus fréquentes, alors nous devons mieux nous y préparer. La consommation d'énergie exprimée en kilowattheure d'énergie primaire étant moindre après les travaux, permet ainsi la diminution du CO₂ dans l'atmosphère. Nous sommes aujourd'hui confrontés à la mise en place d'actions d'adaptation au changement climatique, alors nous pouvons bien de temps en temps mettre de côté nos désagréments d'occidentaux quotidiens. De côté, quand nous savons que nos gestes aussi petits soient-ils auront un impact positif pour l'ensemble de la planète. Et j'ajouterai que cette lutte n'est plus seulement qu'une lutte écologique mais il s'agit bien là, à mon sens, d'une lutte humanitaire et solidaire. Je vous invite donc, mesdames et messieurs les élus, à voter pour ces deux délibérations.

Mme CALANDRA

Très bien.

Après consultation des membres, la DLH 173 est adoptée.

Après consultation des membres, la DLH 242 est adoptée.

2017 DEVE 118 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme de MASSOL

Mes chers collègues, la présentation de cette délibération complète tout à fait l'intervention que vient de faire Mme Kathy CARIME-JALIME, puisqu'elle nous montre qu'on a encore trop souvent tendance à qualifier l'écologie et la transition écologique comme des punitions, ou alors à les caricaturer en prétendant qu'elles ne s'occupent que des petits oiseaux et des petites fleurs. Cette délibération va donc s'occuper des petites fleurs mais aussi des petits oiseaux, mais elle va aussi s'occuper de problèmes extrêmement graves que Mme CARIME-JALIME vient de détailler.

Donc nous allons mettre en œuvre, en tout cas cette délibération le propose, un dispositif de subventionnement en nature à disposition des Parisiennes et des Parisiens, sous forme de distribution de sachets bulbes et de graines. Effectivement dit comme ça, ça paraît un petit peu léger. Mais je vous rappelle que la végétalisation est un enjeu majeur de la transition écologique des villes et particulièrement un enjeu majeur pour la ville de Paris qui doit s'adapter au dérèglement climatique. La végétalisation vise à lutter contre l'effet îlot de chaleur qui fait déjà qu'en période de canicule, il fait entre 4 à 8 degrés de plus à Paris que dans les campagnes environnantes. La végétalisation permet d'améliorer le cadre de vie et la santé des Parisiennes et des Parisiens. Elle permet de séquestrer le carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la ville. Elle permet de réduire les apports en eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et donc d'éviter les largages d'eau extrêmement polluée dans la Seine. Elle permet aussi, tout en développant les trames vertes et donc en offrant habitat et nourriture aux espèces, de travailler sur la biodiversité de l'améliorer.

Le développement de la nature en ville s'inscrit ainsi dans les objectifs du plan biodiversité adopté en 2011 à l'unanimité et actuellement en cours de révision. Le programme de mandature traduit cette ambition à travers différentes actions mises en œuvre d'ici 2020 : planter 20 000 arbres supplémentaires. Le 20^e prend largement sa part avec plusieurs centaines d'arbres et d'arbustes déjà plantés dans notre arrondissement. Je vous invite à aller voir ce qui s'est planté rue Le Vau par exemple. Atteindre 100 hectares de murs et de toits végétalisés dont un tiers seront consacrés à la production de fruits et de légumes. Nous en avons déjà parlé lors de ce conseil, il y a les potagers des toits des collèges Henri Matisse, du toit du collège Jean-Baptiste Clément, il y a le très beau projet au collège Flora Tristan et au conservatoire, il y a aussi le jardin sur le toit du gymnase des Vignoles et j'arrête là de citer tous ces exemples.

Nous avons aussi dans notre programme d'ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires. Dans le 20^e, nous avons déjà travaillé à l'extension du square Télégraphe au projet de jardin rue Saint Fargeau, rue des Pyrénées et évidemment, sur la Petite ceinture. Dans ce

programme de mandature, il y a aussi d'aménager des potagers ou des vergers dans chaque école. Déjà plus d'une douzaine de vergers dans les écoles du 20^e. Nous devons aussi développer l'agriculture urbaine. Je vous rappelle les 4 500 m² de la ferme urbaine du collège Pierre Mendès France, les projets sur les réservoirs Haut de Paris de la rue Stendhal, de la rue du Télégraphe, etc. Et puis, il y a un enjeu extrêmement important également qui est celui de végétaliser l'espace public. Puisque l'espace public avec l'asphalte est un énorme émetteur de chaleur en cas de canicule. Nous avons commencé l'aménagement de la rue végétale du 20^e arrondissement qui se tiendra rue du retrait. Mais nous avons aussi travaillé lors de la plantation des nouveaux arbres sur de plus grandes surfaces en pleine terre. Vous avez tous remarqué que chaque nouvel arbre peut s'installer au milieu d'une fosse en pleine terre qui est bien plus importante que ce qu'on lui proposait avant. Le développement de la végétalisation du domaine public, que ce soit dans les jardins mais aussi dans l'espace public, ne peut se faire sans une énorme implication des habitants. Et dans ce cadre que le permis de végétaliser, plus de 200 actuellement dans le 20^e arrondissement, a été mis en place en juillet 2015. Pour mémoire, je vous rappelle que ce permis de végétaliser a été testé et élaboré dans le 20^e entre 2009 et 2014. Le besoin de nature des Parisiens et des Parisiennes est immense, et il s'est manifesté lors des ventes des surplus de végétaux du centre de production horticole de la ville de Paris ou des queues de plusieurs centaines de mètres permettant aux habitants de venir acheter pour quelques euros des plantes qu'ils pouvaient ensuite utiliser comme ils le voulaient.

La distribution de graines et de bulbes à tous les étages là aussi a remporté un succès étonnant. En 2016, plus de 30 000 sachets de graines ont été distribués, proposant 15 variétés de plantes, plus de 50 000 sachets de bulbes de muscaris, petites clochettes bleues qui fleurissent au tout début de printemps. En 2017, 52 400 sachets de graines favorables en biodiversité ont été distribués et 40 000 sachets de bulbes d'anémone vont être distribués à partir du mois d'octobre. Et en 2018, ce ne sera pas moins de 50 000 sachets de graines qui seront distribués pour permettre des semis avant l'arrivée du printemps. À l'occasion de ces distributions de graines et de bulbes, les Parisiennes et les Parisiens retrouveront la présentation du permis de végétaliser pour les inciter à en déposer encore et encore. Le permis de végétaliser permet à tous les Parisiens et à toutes les Parisiennes d'installer des pots en bas de chez soi ou de jardiner des pieds d'arbres près de leur domicile, ou de l'endroit où ils travaillent.

En conclusion, et parce que même si on parle de petites fleurs et de petits oiseaux, c'est un sujet absolument fondamental pour notre vie en ville, je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie Mme de MASSOL. Alors, je veux insister puisqu'actuellement, la politique que nous menons, la majorité parisienne, est très violemment attaquée avec d'ailleurs une mauvaise foi assez choquante à certains égards. Je vais insister sur le fait que les récents événements climatiques et notamment le fait que le Haut Commissariat aux réfugiés ait indiqué que 150 millions de personnes par an sont désormais concernées par des catastrophes climatiques qui les obligent à quitter leur domicile, 150 par an. Il va falloir être un peu cohérent. On ne peut pas à la fois déplorer l'afflux des réfugiés et ne pas vouloir traiter la question climatique. Moi je ne le fais pas pour que des gens ne viennent pas chez nous. Je le fais pour que des gens puissent rester chez eux dans de bonnes conditions mais je souhaite également que dans mon propre pays, évidemment, il y ait des îlots de fraîcheur dans les villes que les enfants n'ouvrent plus de bouches d'incendie dans les rues l'été, parce qu'il fait trop chaud, etc. Donc il faut être responsable, c'est un changement culturel majeur, massif qui doit concerner toutes nos villes, toutes nos campagnes, nos pays, tous les pays de l'Union européenne au premier chef. Et je rappelle, quand j'entends des gens pousser des hurlements sur les aménagements cyclistes, routiers, piétonniers auxquels nous procédons, que je ne les ai pas entendus crier de la même façon quand ce sont les villes de Strasbourg, les villes de Dijon qui ont procédé ou la ville de Lyon qui a reconquis ses berges de Seine, il y a déjà de nombreuses années. La ville de Lyon quand j'y ai emménagé dans les années 80, avait déjà piétonnisé une énorme avenue, qui s'appelle avenue de la République à Lyon et qui est piétonnisée depuis les années 80, c'est-à-dire sous la droite. Donc je tiens à rappeler que toutes les villes d'Europe qui ont procédé à ces politiques-là, non seulement ont vu la pollution baisser mais surtout ont vu leur attractivité littéralement exploser. C'est-à-dire que des villes comme Strasbourg, des villes comme Lyon, des villes comme Dijon, des villes comme Bordeaux qui ont procédé à des aménagements massifs et tout à fait estimables quelle que soit la couleur politique de leur Maire, sont des villes qui vont beaucoup

mieux, et d'ailleurs elles connaissent un afflux assez massif de piétons mais je peux parler aussi de Nantes, je peux parler d'une partie de Rennes etc.

Donc je redis que je ne comprends pas ou plutôt je comprends trop bien le déchainement sur la politique que nous menons à Paris, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas se poser la question des gens qui ont besoin de leur voiture en ville et on se la pose. Je rappelle que nous avons fait des conditions de stationnement spécifique pour les artisans, pour un certain nombre de professions qui ont besoin d'un véhicule, parce qu'évidemment, on ne transporte pas une chaudière sur son dos en ville, donc il faut être dans le réalisme, le pragmatisme et la souplesse. Il y a des gens qui ont besoin de leur véhicule, il y a des personnes porteuses de handicap, il y a des livreurs, il y a les chauffeurs de taxi, etc. Ces gens-là ont besoin d'un véhicule. Évidemment, nous favorisons une politique qui vise au moteur hybride, voire au moteur complètement électrique mais tout ça fait partie, comme l'a expliqué Florence de MASSOL, mais comme l'a expliqué aussi Kathy CARIME-JALIME sur les Plans Climat, d'une politique d'ensemble concertée, cohérente qui, je le rappelle, a été massivement adoptée par tous les maires qui ont participé à la COP21 à Paris, au rassemblement parisien et aux accords et aux engagements sur le Plan Climat. Et pardonnez-moi de vous dire que, n'en déplaise à M. ALLÈGRE et aux tenants du climato-scepticisme, ce qui se passe actuellement dans le monde nous démontre s'il fallait hélas le démontrer, malheureusement dans les circonstances particulièrement dramatiques que le réchauffement climatique n'est pas une fadaise, n'est pas une lubie. Il y a des multiplications des tornades, des ouragans, des inondations, de phénomènes dans les villes. Il y a une chaleur qu'on peut mesurer très facilement et qui est tout à fait spectaculaire et nuisible à notre santé et à nos équilibres.

D'ailleurs, Jérôme GLEIZES a raison de rappeler qu'il faut parler avec les bailleurs et il faut que là aussi la culture change. Et notamment, je le rappelle, une de nos batailles dans le 20^e, c'est que les bailleurs mettent des stores, par exemple tout simplement aux fenêtres, ce qui est très compliqué quand les architectes des bâtiments de France ou la commission du Vieux Paris nous explique que, ou les architectes qui ont construit le bâtiment, nous expliquent que c'est hors de question parce que ça nuit, je cite, au rythme de la façade. Donc vous voyez que souvent, vous avez une complexité de hiérarchie de priorité mais quand des gens ont très chaud l'été dans leurs appartements, il faut trouver des solutions et ne serait-ce que des volets ou des stores, ça fait partie des solutions relativement peu chères, accessibles. Mais vous avez raison de dire qu'il faut travailler sur les matériaux, sur les types de chauffage, donc je vais ré-alerter les différents bailleurs sociaux et la ville de Paris sur le fait que, dans la délivrance des permis de construire et dans la préparation des Plans Climat, on doit être plus exigeants. Alors après vous savez qu'il y a des arbitrages aussi techniques et économiques, mais il ne faut pas mollir sur nos exigences.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 SG 39 : Signature d'une convention d'occupation du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme MAQUOI

Merci Madame la Maire.

La Maison de l'air, ça a été un des sujets qui a occupé des débats, je crois que c'était notre dernier conseil d'arrondissement avant la pause estivale ou l'avant-dernier, et aujourd'hui, on a examiné l'attribution d'une occupation de la Maison de l'air du bâtiment à un collectif composé à la fois d'association de chercheurs, de citoyens pour réfléchir sur des innovations possibles en termes de démocratie. Vous savez que le renouvellement de la démocratie, les recherches d'innovation, c'est un acte fort du projet municipal porté par Anne HIDALGO et bien sûr, partagé par sa majorité. C'est quelque chose qu'elle a beaucoup travaillé, impulsé sur le budget participatif ou d'autres dispositifs. Et elle s'était engagée à avoir un lieu à Paris qui soit un incubateur de ces dynamiques, qui est de pouvoir aussi en tout cas, créer encore de nouveaux outils pour les Parisiens et les Parisiennes. Donc on aurait pendant cette première année à venir, un lieu qui va favoriser le développement des pratiques innovantes de la participation. Ces collectifs, je pense qu'on a tous un peu entendu parler de la 27^e Région qui a été initiée il y a quelques années, qui permet de développer notamment au sein des collectivités territoriales des réflexions pour pouvoir engager un peu plus de participation avec les agents des services publics, qui interroge les élus sur le lien entre démocratie représentative,

démocratie participative, les nouvelles formes qui peuvent être inventées. C'est notamment un des collectifs qui est partie prenante dans ce projet.

Moi je voulais souligner cette délibération et l'arrivée de cette possibilité d'ouverture dans le 20^e, parce qu'on est un arrondissement qui a un grand souci où il y a déjà une implication forte des citoyens. Et je trouve qu'avoir un lieu ouvert en permanence pendant un an qui va construire aussi des projets avec les habitants, qui va pouvoir accompagner aussi des associations dans le développement qui va aussi pouvoir nous accompagner aussi, si on le souhaite, ou des réseaux d'équipements ou d'acteurs dans ce qu'on pourrait développer, partager de nos projets municipaux. Je pense en tout cas que ça peut aussi répondre à une partie des demandes qui étaient portées par des habitants de Belleville d'avoir un lieu pour se retrouver et un lieu dans lequel développer des projets pour leur quartier. L'avantage aussi ça va être de pouvoir être en lien avec des chercheurs ou alors avec des citoyens qui ont déjà mené des expériences démocratiques comme celle-là. Je pense notamment à des associations, aujourd'hui dans Belleville, qui réfléchissent à aller un peu plus loin dans leur pratique et dans leur implication des habitants. Et moi je pense qu'on aura de nouveau à avoir des débats au sein de ce conseil sur l'apport et même si c'est un équipement à l'échelle aussi parisienne, mais en tout cas, on va pouvoir nous aussi en bénéficier. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme LAURENT.

Mme LAURENT

Bonsoir, je vous remercie Madame la Maire.

Je voulais prendre la parole ce soir pour exprimer la position du groupe communiste sur ce projet de délibération. Comme cela a été dit par Mme MAQUOI, nous avons eu de nombreuses discussions sur la Maison de l'air avant l'été. Nous sommes d'ailleurs plutôt satisfaits de voir qu'en tout cas, ces discussions ont permis de ré-ouvrir d'autres possibilités de montrer qu'il était possible de faire autre chose de la Maison de l'air que ce à quoi vraisemblablement, elle était destinée et d'y avoir éventuellement une occupation associative.

Néanmoins, les vœux que nous avons, nous, portés et en conseil municipal du 20^e arrondissement et en conseil de Paris sur ce sujet, critiquaient principalement le fait que les habitants de ce quartier n'avaient absolument pas été consultés sur l'éventuel projet qui pouvait être mis en place à cet endroit et malheureusement, nous constatons que c'est toujours le cas. Nous sommes évidemment sensibles aux questions de démocratie participative, nous sommes favorables à des projets de ce type-là, et nous ne demandons qu'à voir et être surpris agréablement par ce que pourrait proposer cette association. Or, aujourd'hui, nous ne savons pas grand-chose de cette association, nous ne savons pas grand-chose de ce projet, et je crois pouvoir dire que les habitants du quartier, pour ceux avec qui nous en avons discuté n'en savent pas beaucoup non plus. Donc pour ces raisons-là, nous voterons contre cette délibération.

Mme CALANDRA

Alors, j'ai M. SOREL.

M. SOREL

Merci Madame la Maire.

Nous voterons aussi contre cette délibération pour des raisons que je vais exposer. D'abord parce que quand on met cette délibération, je trouve qu'elle est assez révélatrice des nouvelles politiques de management de l'urbain et du discours, cette novlangue qui cherche à vanter les pratiques démocratiques alors qu'en fait, il y a des pratiques on va dire descendantes, c'est-à-dire un exécutif qui décide et des habitants qui regardent, qui sont parfois écoutés mais qui se voient dessaisir en tout cas de toute initiative. Il y a un discours effectivement apparemment ouvert. La première phrase, personne ne peut être contre. La Mairie de Paris a fait de la participation citoyenne et du renforcement de la vitalité démocratique une priorité, on peut en douter mais en tout cas, si c'était le cas, on serait

ravis. Et puis effectivement, à la description du projet sur certaines... ce que disait Mme MAQUOI tout à l'heure, il y avait un certain nombre d'éléments qui pouvaient sembler intéressants. Après, permettez-moi de sursauter quand je lis cette novlangue qui est un peu utilisée. Moi j'entends, je lis technologie civique, je lis incubateur spécialisé sur l'accompagnement des innovations démocratiques. Je sais parler français aussi bien que tout le monde ici, la question n'est pas là. La question c'est de savoir ce qu'il y a derrière ces termes et je reprends ce que j'ai dit au début, ça ressemble plus à des discours de management de l'urbain, qu'à des discours justement voulant défendre des pratiques démocratiques. La démocratie ce n'est pas une technique, ce sont des pratiques citoyennes à développer, à mettre en œuvre, à encourager et il me semble que ce que je lis ici, en tout cas, nous fait douter de la volonté de la Mairie de mettre en avant ces pratiques.

Alors évidemment, moi je vois comme tout le monde le nom de l'association, les halles civiques. C'est un très beau nom, ça nous ferait presque oublier qu'après ces 3 ans d'occupation temporaire, il y a un appel à concurrence qui est ouvert pour un lieu de restauration. Donc on n'est pas dupe non plus sur ça. Et puis, je reprends ce qu'a dit Mme LAURENT, on connaît peu, on ne connaît quasiment rien de cette association. On lit effectivement le beau discours qu'elle tente de porter mais il y a tout de même un problème parce qu'effectivement, il est écrit que ce projet présente une grande capacité à fédérer les acteurs de la participation citoyenne en France et à l'international. De grandes ambitions. On aimerait qu'ils commencent par s'intéresser à leur capacité à fédérer les acteurs locaux du quartier, je pense que ça doit être le premier objectif. Comprenez-nous bien, on est peu inquiets à la lecture effectivement de ce qui est écrit dans cette délibération. Et on imagine que les mots veulent dire quelque chose donc qu'on a raison d'être inquiets et que derrière, effectivement, il y a une vision de la démocratie participative, une méthode problématique. Je rappelle que les habitants du quartier ont fait deux manifestations avant les vacances d'été : en juin et en début juillet. Je rappelle qu'il y a eu plusieurs lettres qui ont été envoyées dont une qui était envoyée cet été pour se plaindre du fait qu'ils ne sont pas écoutés par la Mairie. Quand on parle de démocratie participative, quand on parle justement d'écouter les habitants, je pense que ça commence par ça, c'est-à-dire par écouter les habitants qui parlent, qui ont des choses à dire puisqu'on veut effectivement qu'ils prennent en main leur destin, qu'ils s'occupent de ce qui les regarde. Je pense que quand il y a des habitants qui tentent de le faire, quand il y a des habitants qui déposent des projets, budget participatif, il faut commencer par les écouter et il ne faut pas imposer par en haut un projet alors qui bien ficelé apparemment à l'écoute des habitants mais de fait par la méthode, on comprend bien que ce n'est pas ce qui est en jeu. C'est toujours la même histoire. Derrière un discours vantant la démocratie participative, il y a une Mairie qui coopte parfois, qui impose un cadre, qui parfois effectivement a de bonnes idées, on ne va pas tout rejeter non plus. Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles d'ailleurs il n'y a pas de raison d'être contre. Pardonnez-nous mais on regarde les actes, on regarde la réalité du terrain et forcément, on est amené à douter, je pense que, en tout cas, ce n'est pas notre vision à nous de la démocratie participative. Ce n'est pas notre vision à nous de la façon dont on peut encourager la prise en main des habitants de leur destin, à encourager les gens finalement à s'intéresser à leur vie quotidienne, à prendre en main leur vie. Je pense que là malheureusement, la démocratie participative est dévoyée, c'est dommage, et on le regrette profondément. Et évidemment, on est aux côtés des habitants donc on votera contre.

Merci Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Bien. Donc nous avons Jérôme GLEIZES à présent.

M. GLEIZES

Oui, merci Madame la Maire.

Nous avons affaire ici donc à une convention d'occupation du domaine public très temporaire donc d'un an puisque nous avons affaire à un lieu éphémère. Donc dans cette délibération en fait, nous avons deux problématiques qui s'encastrent. Le premier sur le devenir de Civic Hall et le deuxième sur le devenir de la Maison de l'air. Donc je vais essayer pour le groupe écologiste de dissocier nos deux points de vue sur les deux sujets par rapport à cette délibération. Donc ici, la 27^e Région et démocratie ouverte ont gagné l'appel à projets. Nous attendons de voir ce qu'ils feront notamment, quelle forme de démocratie de proximité ils mettront en place. Mais à ce niveau donc de la

délibération, nous n'avons pas trop de difficultés, nous verrons. Je ferai remarquer quand même qu'il y a une fragilité juridique sur cet appel à projets, c'est que l'association qui va être créée par ces deux groupes n'existe pas encore et que donc c'est toujours difficile de gagner des appels à projets avec une association qui est en cours de constitution auprès de la préfecture.

Ce qui pose problème ici, c'est le contenu de la CODP concernant l'occupation du lieu, donc la Maison de l'air. Notamment, il est indiqué que Belvédère est inclus dans la Maison de l'air. Or, nous avons toujours dit et ça a été confirmé par la suite que le Belvédère est totalement dissocié de la Maison de l'air. De même donc, il y a la question de l'occupation de l'amphithéâtre, mais là-dessus c'est un peu plus clair donc puisque ça sera à titre exceptionnel et ça sera donc en lien avec la DEVE qui a la responsabilité puisque l'amphithéâtre est à l'intérieur du parc de Belleville et donc aujourd'hui, c'est la DEVE qui gère le parc. D'autres problèmes aussi par rapport à ça, notamment c'est la possibilité de pouvoir disposer d'une licence pour vendre de l'alcool. Donc si cette possibilité d'enquêter accordée par la préfecture, nous approcherons plus d'un lieu de restauration et nous savons qu'une des principales oppositions à ce lieu c'est que ce lieu devienne un restaurant comme ça peut exister dans d'autres parcs de la ville de Paris. À ce jour, donc il n'y a pas de lieu de vente, de restauration dans le parc de Belleville. Et c'est ça qui porte inquiétude.

Suite à ces remarques que j'ai fait remonter à l'hôtel de ville, on m'a dit que concernant le Belvédère donc c'est une erreur, la manière dont c'est rédigé dans la convention d'occupation du domaine public de CODP donc la convention qui est liée à cette délibération et qu'il y aurait des amendements techniques qui modifieront cette convention. Dans l'attente d'avoir un éclaircissement sur toutes les modifications qui seront portées à cette convention, le groupe écologiste a décidé de s'abstenir.

Je terminerai sur un point qui a été évoqué dans le débat, c'est les vœux qui ont été votés. Je rappellerai donc auprès de l'exécutif que le conseil de quartier de Belleville a voté un vœu en plénière et que donc normalement, il faut que nous décidions si nous le mettons au vote du conseil d'arrondissement ou pas. Donc ici, ce n'est pas possible de le faire. On n'en a pas discuté en amont mais il faut quand même qu'on sache si ce vœu sera présenté et voté en conseil d'arrondissement pour un prochain conseil d'arrondissement à venir. Ce vœu concerne le devenir du lieu et ne cautionne pas l'appel à projets qui est en cours actuellement. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. La parole est à présent à M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Merci, bonsoir, j'essaie de ne pas redire tout ce qu'il a été dit, d'autant plus qu'on avait eu un débat assez long et fourni dès le mois de mai sur ce dossier « qu'on traîne » depuis de nombreux mois désormais. Néanmoins, c'est vrai que sur les questions, et puis s'agissant de démocratie, d'innovation démocratique sur ces questions-là, on a un peu la sensation à nouveau de rejouer un mauvais film. Conseil après conseil, on se réunit, on dit qu'il faut faire associer les habitants, le conseil de quartier, mieux l'associer au projet et puis alors, ce n'est pas contre le Civic Hall, je crois que la distinction a été bien faite et on n'a pas de difficulté particulière avec le projet qui est proposé là, mais c'est sur le processus lui-même finalement, qu'on a encore l'impression qu'on nous dit : finalement, ce qui a de mieux pour vous, en termes de démocratie participative, c'est ça. Alors, moi je suis un petit peu surpris parce que depuis le mois de décembre, il y a un collectif de citoyens qui se mobilise, donc en mai, on nous a dit qu'on n'en avait aucune nouvelle, qu'il n'y avait pas eu de sollicitation, or il y avait quand même des lettres. Au mois de mai, on a rappelé que dès le mois d'avril, le conseil de quartier s'était prononcé, alors le vœu n'avait pas été voté en plénière mais depuis, ça a été fait et il a été transmis. Dans un cas comme dans l'autre c'est sans aucune suite. Au mois de juillet, il y a eu quand même deux mobilisations importantes dans le quartier, très visibles, là aussi suivies d'aucun effet. Et enfin, le collectif, qui depuis s'est constitué en association, a écrit à la Maire de Paris avec copie à tous ceux qui sont concernés, pour demander un rendez-vous et j'ai vérifié, eux non plus, ils n'ont toujours eu aucune réponse. Donc au bout d'un moment, on se demande pourquoi on vote des vœux. Qu'est-ce qu'il faut faire pour que les habitants soient, à un moment donné, reçus ?

En contrepartie, par contre, donc il y a eu un peu rapidement pendant l'été un dit appel à projet, donc qui serait réuni. Il y aurait eu 7 candidats qui ont proposé des projets. Un jury alors, content d'avoir

représenté dans le jury puisque c'était composé du cabinet de la Maire de Paris, des cabinets de deux adjoints, du secrétariat général de la ville, la DDCT et de la DDAE, donc aucun représentant du 20^e, s'est réuni le 29 août après avoir étudié les candidatures reçus et, ô surprise, et là je pense qu'il y a quand même une petite fragilité à laquelle il faudrait être attentif où en tout cas, avoir des précisions d'ici le conseil de Paris, en cas de possibilité de retour puisque le projet qui a été retenu est celui qui nous avait été annoncé dès le 23 mai dans ce conseil. Donc moi, là-dessus quand même, je suis un petit peu gêné de voter ce vœu, de voter cette délibération parce que j'ai l'impression que tout n'est pas très bien ficelé dans cette affaire. Voilà donc ça je pense que c'est un point quand même sur lequel il faut être un peu vigilant, et encore une fois, et alors l'association n'a pas eu le temps de se créer, enfin bon. Là où souvent, on demande quand même aux associations d'avoir au minimum un nom d'ancienneté mais je crois que par contre, la 27^e Région c'est bien connu, Nathalie MAQUOI a bien présenté ce qu'était le Civic Hall donc encore une fois, on distingue bien les deux choses. Mais là, dans le process, il y a quand même une difficulté importante, et y compris je pense un doute à lever sur ces questions de date et de processus de sélection. Et pour finir, parce que beaucoup a déjà été dit, je pense que tout un chacun ici, nous, les élus ou je ne sais pas. En fait, je ne sais plus ce qu'il faut faire pour que les habitants qui écrivent à la Maire de Paris, qu'on soutient par des vœux etc. soient à un moment donné reçus parce que la série de projets sur lesquels on ne les reçoit jamais, mais on parle beaucoup d'eux, se fait longue. Voilà, merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme de MASSOL qui est rapporteure.

Mme de MASSOL

Alors, mes chers collègues, je vais être assez brève. Et vous rappeler que ce Civic Hall a été annoncé par Anne HIDALGO lors de la grande communication qu'elle a faite sur la démocratie participative pendant laquelle elle a aussi annoncé la création des maisons de la vie associative et citoyenne, et toute une série d'autres innovations parisiennes pour la démocratie participative. Donc ce projet est bien un projet parisien qui va s'installer pour débiter à la Maison de l'air pendant un an, et ensuite qui est amené à être installé ailleurs dans Paris puisque c'est un projet parisien.

Effectivement, quand on parle de démocratie participative, il va y avoir deux échelles. L'échelle locale parce qu'on ne peut pas faire de démocratie participative sans faire avec les habitants. D'ailleurs, les gens qui ont présenté ce projet étaient présents lors de la dernière réunion plénière du conseil de quartier Belleville, et aussi une dimension parisienne, une dimension de recherche. Alors, je suis désolée que le vocabulaire des chercheurs en démocratie participative ne vous plaise pas M. SOREL mais voilà, c'est aussi grâce à cela qu'ils réfléchissent, qu'ils innovent et qu'ils inventent. Donc ils utilisent effectivement, un vocabulaire qui est celui de leur cœur de métier. Donc deux dimensions : une dimension évidemment locale pendant l'année où le Civic Hall va être installé provisoirement à la Maison de l'air, mais aussi une dimension parisienne et même internationale puisque dans ce projet, il est fait forte référence à des expérimentations qui ont lieu dans d'autres villes du monde : San Francisco, etc. Je vous invite aussi à relire un petit peu ce qu'a écrit Loïc BLONDIAUX sur ces questions qui sont extrêmement intéressantes et qui enrichissent le dossier des gens qui ont été sélectionnés lors de l'appel à projet.

Une petite remarque à propos du vœu du conseil de quartier Belleville. Malheureusement, il est arrivé hier soir à 21 h. Donc il était extrêmement difficile de pouvoir le discuter lors de ce conseil. Hier soir à 21 h. Il a été voté mais le conseil de quartier envoie les vœux qui ont été votés en réunion plénière au pôle démocratie locale, et il a été envoyé hier soir à 21 h. Je suis vraiment désolée mais voilà. Je pense qu'un minimum de respect des instances de démocratie participative vis-à-vis des gens qui travaillent à la Mairie est aussi une bonne chose et peut-être que la prochaine fois, ils feront un peu plus attention aux horaires de leurs envois de mails. Donc voilà, vous dites un certain nombre d'entre vous qu'effectivement, ce projet n'a pas du tout été discuté avec les habitants. Il y a quand même eu trois visites, trois périodes pendant lesquelles tous les gens intéressés par ce projet pouvaient venir visiter la Maison de l'air, trois visites. Il y a eu 7 projets qui ont été déposés. De mon point de vue, ça n'est pas la preuve que peu de gens s'y sont intéressés et en particulier, peu d'habitants du quartier. Lors de ces visites, un certain nombre de personnes qui faisaient ses visites ont été interpellées par des associations locales, ont discuté avec elles et ce sont enrichies de ces échanges pour écrire leur projet. Ensuite, ce projet, ce Civic Hall va déménager dans le centre de Paris. Et j'espère

qu'effectivement, les habitants du 20^e continueront à aller le fréquenter mais pas seulement les habitants du 20^e. Je sais que c'est notre arrondissement chéri à nous tous, des 200 000 habitants que nous représentons. Mais nous ne sommes pas les seuls dans Paris et il y a aussi d'autres acteurs de la démocratie participative ailleurs à Paris qui ont tout à fait la possibilité et la légitimité à venir travailler avec des chercheurs, à venir travailler ensemble, à venir échanger, etc.

Donc je vous invite ensuite à poursuivre cette discussion au conseil de Paris, puisque je vous rappelle que c'est un équipement parisien, la Maison de l'air est un équipement parisien, et que le projet de Civic Hall est un projet parisien. Donc pour ce qui est de notre débat lors de ce conseil d'arrondissement, écoutez-moi, je vous invite à voter pour cette délibération. C'est un projet vraiment innovant avec des partenaires dont vous pouvez tout à fait retrouver les travaux très facilement sur internet, pour ceux qui ne les auraient pas déjà côtoyés. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Nathalie MAQUOI, c'est vrai que ce sont des partenaires de qualité et je suis sûre que nous pouvons un petit peu peut-être leur faire confiance, faire confiance dans leur capacité professionnelle, ne pas dire avant même qu'ils aient commencé qu'ils vont échouer pour pouvoir faire des choses avec les habitants du 20^e, des habitants du quartier mais aussi avec toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2017 DPA 49 : Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.
M. Alexandre LE BARS rapporteur.**

Mme de MASSOL

Je voulais juste vous dire, puisque je pense que c'est une délibération extrêmement technique, vous n'avez peut-être pas pris la peine de lire les écoles concernées dans le 20^e. Il s'agit de l'école maternelle du 94 rue des Couronnes, celle du 29 avenue Gambetta, 8 rue Le Vau, 10 rue Le Vau, 20 rue Le Vau, 52 rue Planchat, 54 rue Planchat, 5 rue Mouraud, 9 rue Mouraud, 99 Pelleport, 172 Pelleport et 17 cité Champagne, et je pense que tous les enfants qui vont dans ces écoles, seront extrêmement contents de ces travaux.

M. LE BARS

Ceux qui connaissent peu ces bâtiments-là, je précise que c'est quand même une majorité d'écoles extrêmement mal conçues, passoires thermiques des années 60 et 80, alors pas toutes mais la grande majorité de cette liste-là est composée d'écoles de cette nature.

Mme CALANDRA

Oui, M. LE BARS, c'est - Mme de MASSOL a raison d'insister- ce sont des écoles qui ont été construites à une époque où les critères de performance énergétique n'existaient quasiment pas, ou en tout cas, étaient très éloignés de ce qu'on a aujourd'hui et ce sont de véritables passoires à calories. Donc tout ce qui permet d'améliorer la gestion des fluides et bien sûr le confort des enfants et des personnels est bon à prendre.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2017 DDCT 75 : États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018.
Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

**2017 DDCT 76 : États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre - investissement 2018.
Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

2017 DDCT 77 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

MA20.2017.157 : Inventaire des équipements dont le Conseil du 20^e arrondissement a la charge. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DASCO 106 : Caisse des Écoles (20^e) - Subvention (240.008 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DAC 45 : Subvention (200.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 55 : Subventions (11.861 euros) et convention avec l'association Paris Culture 20^e (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 242 : Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Art Azoï (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 309 : Subvention (3.000 euros) à l'association Mênilmusique (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 387 : Subventions (14.000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 806 : Subventions (19.500 euros) à neuf associations du 20^e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DAC 807 : Subventions (18.000 euros) à 8 associations dans le cadre de la politique de la ville (20^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DAC 810 : Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DAC 815 : Subventions (3.500 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DFA 70 : Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2017 DVD 102 : Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2017 DDCT 86 : Subvention d'un montant total de 19.200 euros à 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2017 DDCT 130 : Subventions (16.500 euros) à 7 associations (20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2017 DAC 610 : Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des populations internées dans l'ancienne caserne des Tourelles entre 1939 et 1945, 163 boulevard Mortier (20^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DAC 613 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucie Mansuy 14 rue Dénoyez (20^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 161 : Réalisation 124, rue des Couronnes (20^e) d'un programme d'acquisition réhabilitation d'un logement PLS par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 194 : Réalisation 177, rue de Bagnolet et 78, rue Belgrand (20^e) d'un programme de construction neuve d'un logement social PLS par hsf. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 215 : Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (9.470.991 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 185 : 8bis rue des Rasselins (20^e) - Travaux de rénovation de l'accès à la cour privée du 8bis rue des Rasselins (20^e) - Autorisations d'urbanisme. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DU 29 : ZAC Porte des Lilas (19^e et 20^e) - Régularisations foncières. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DU 201 : ZAC Ancien Village de Charonne (20^e) - Reddition des comptes et quitus à la SAERP. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DU 212 : Porte de Vincennes (12^e et 20^e) - Principe de déclassement des terrains - Autorisations données à la SEMAPA, la RATP et la RIVP de déposer les permis de construire et les autorisations d'urbanisme. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DDCT 24 : Subvention d'un montant total de 122 000 euros à 25 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.

2017 DPE 51 : Subventions (170.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de recycleries. M. VON GASTROW, M. GASSAMA rapporteurs.

2017 DDCT 92 : Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 94 : Subventions (128.500 euros) à vingt structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 95 : Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 96 : Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 121 : Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux mise en place du programme Citéslab. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 131 : Subventions (20.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville pour le soutien aux Conseils citoyens. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DPSP 10 : Subvention (18.500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 123 : Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DDCT 134 : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DEVE 150 : Subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets «Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DFPE 189 : Subvention (1.777.306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 202 : Crèche et halte-garderie situés au 19 rue Malte Brun à Paris (20^{ème}). Demande de subvention à l'ADEME. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DJS 30 : Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et avec le COMS. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2017 DJS 96 : Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec le Paris Sport Club pour la saison 2017-2018 (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2017 DJS 100 : Subvention (5.500 euros) et avenant à convention avec le club A.J.A. Paris XX pour la saison 2017-2018 (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2017 DFPE 179 : Subventions (79.500 euros) à treize associations, dont cinq avec convention ou avenant à convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2017 DJS 215 : Subvention (66.000 euros) à 3 associations groupées du 20^e en Droit Commun. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DJS 237 : Subvention (5.000 euros) et avenant à convention, au titre de la jeunesse, à l'association Strata'j'm Paris (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DJS 238 : Subventions (8.500 euros) à l'Association Jeunesse Education et Projets-19, et signature d'une convention avec Projets-19 dans le cadre de la Politique de la Ville (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DJS 240 : Subventions (11.000 euros) et 2 conventions, au titre de la jeunesse, aux associations Crescendo, Le Garage Numérique, Les Voix Andalouses, Relais Ménilmontant (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DJS 243 : Subvention (4.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pazapas Belleville (11^e, 19^e et 20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DASCO 74 : Lycées municipaux - Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DASCO 127 : Lycées municipaux - Dotations de fonctionnement 2018 (1.000.183 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations ne faisant pas l'objet d'une inscription sont adoptées.

2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement

2017 DASCO 44-G : Divers Collèges publics-Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.

2017 DASCO 53-G : Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement (276.410 euros), subventions d'équipement (593.123 euros dont 232.553 euros au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128.497 euros).

2017 DASCO 58-G : Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11.692.168 euros).

2017 DASCO 59-G : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2.602.108 euros).

2017 DASES 83-G : Subvention (40.000 euros) et avenant à la convention avec Paris Habitat pour des travaux complémentaires à la restructuration et l'extension du centre social Archipélia (20^e).

2017 DASES 161-G : 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105 800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.

2017 DASES 297-G : Subventions (5 914 702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017.

2017 DASES 301-G : Subventions (91.000 euros) et conventions avec dix sept associations pour leurs actions sociolinguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère.

2017 DASES 316-G : Avenant à la convention entre le Département de Paris et la Caisse des Écoles (20^e).

2017 DEVE 03-G : Subventions (161.000 euros), avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

2017 DU 11-G : Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20^e) - Acquisition en VEFA auprès d'ELOGIE - SIEMP d'une PMI dans le lot D2.

2017 DVD 07-G : Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre. Contrat de transaction.

3. Vœux

Mme CALANDRA

Pour ce conseil d'arrondissement, comme je l'ai rappelé, nous avons trois vœux déposés dans les temps, trois vœux d'urgence et deux vœux de l'exécutif à aborder. Je vous propose que nous regroupions les discussions portant sur la baisse des dotations de l'État pour les quartiers en politique de la ville et la réduction des contrats aidés. Donc concernant les vœux des différents groupes sur les emplois aidés, un vœu de l'exécutif a été rédigé, que j'ai déposé comme cheffe de cet exécutif, et qui a été préparé pour tenter de trouver une rédaction commune sur le débat évoqué pour les groupes de la majorité.

- **V20.2017.216 : Vœu relatif aux baisses de crédits de l'État pour la politique de la Ville, déposé par les élu-e-s du groupe Communiste.**
- **V20.2017.217 : Vœu relatif au vaste plan de licenciement que constitue la suppression des contrats aidés, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".**
- **V20.2017.218 : Vœu relatif à la diminution des contrats aidés annoncée par le Gouvernement, présenté par le groupe des élu-e-s écologistes du 20^e arrondissement.**
- **V20.2017.219 : Vœu relatif à la diminution des emplois aidés et à la baisse des financements politique de la Ville, présenté par Virginie Daspét, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama et le groupe Socialiste et apparentés.**
- **Vœu présenté par l'Exécutif municipal, relatif à la baisse des moyens de l'État en direction des quartiers populaires et à la diminution des contrats aidés.**

Mme CALANDRA

Alors, ce vœu reprend, je le précise, 90 % des considérants contenus dans les vœux des groupes socialistes, écologistes et communistes. Il reprend également une formulation en conclusion de ce vœu qui est contenue dans le vœu écologiste appelant un moratoire afin que soit lancée une concertation avec les collectivités et les acteurs des territoires concernés, ainsi que l'essentiel des conclusions contenues dans les trois vœux en question.

Ce vœu de l'exécutif reprend par ailleurs aussi textuellement la position défendue par communiqué de presse du 7 septembre 2017 du groupe des maires des communes des quartiers populaires intitulé Quartiers populaires, villes en difficultés, habitants en souffrance face à l'urgence, les maires décident de lancer des états généraux de la politique de la ville pour la mi-octobre, et qui demandent textuellement un moratoire sur les décisions estivales, les contrats aidés, le maintien des adultes relais et la baisse des crédits aux associations, un engagement de l'État sur de nouvelles propositions concertées avec les villes. Ce vœu de l'exécutif que j'ai déposé me semble plus équilibré car la situation des emplois aidés se doit d'être étudiée à l'aune d'un certain nombre de choses et notamment de leur efficacité pour que les personnes qui sont dans ces contrats et qui bénéficient de ces contrats, retrouvent un emploi car l'objectif du contrat aidé, ça n'est pas de faciliter la vie des collectivités qui emploient les personnes ou encore moins de faciliter la vie du secteur marchand qui utilise ces emplois aidés en les détournant souvent de leur objectif premier ou de faciliter la vie des associations qui emploient ces personnes. L'objectif des contrats aidés est de permettre un retour à l'emploi dans des contrats pérennes. C'était ça l'objectif des emplois aidés. On a constaté que depuis la mise en place des premiers TUC dans les années 80, et croyez bien que je sais de quoi je parle, depuis la mise en place de ces premiers contrats aidés, il y a eu des vagues de plans de contrats aidés, et que ces contrats n'ont pas permis de mettre fin notamment au chômage de masse. Là-dessus, c'est un constat que l'on peut faire en France. Je souhaitais donc dire que moi je suis pour un raisonnement complexe et une pensée complexe sur des sujets complexes. Et je vais le dire comme Maire de quartier très en difficulté et la Maire du 20^e qui compte le seul territoire en NPNRU du 20^e arrondissement, grâce notamment au fait que je suis allée rendre visite à trois ministres de la politique de la ville successifs.

Ce que je souhaite dire est la chose suivante : c'est que premièrement, aucune politique publique ne doit être renouvelée mandature après mandature sans être questionnée sur son efficacité et sa capacité à remplir les objectifs, dans la démocratie participative. Et si nous voulons répondre au ras-le-bol justement des Français qui s'est manifesté année après année depuis je dirai presque 20 ans, et donc gouvernement après gouvernement, nous devons travailler sur faire la preuve, la démonstration en transparence avec des critères qui soient transparents sur l'efficacité des politiques que nous décidons et que nous votons. Nous devons donc avoir le courage de regarder en face dans ce que nous mettons en place, ce qui marche et ce qui ne marche pas, tous partis confondus. Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Pourquoi prolonger des choses qui ne fonctionnent pas ? Et à qui ça rapporte ? Je vais prendre l'exemple de la politique de la formation en France. La politique de la formation en France est l'un des plus grands scandales démocratiques de ces trente dernières années. La politique de la formation en France, quels que soient les exécutifs des

régions qui les ont votées, n'atteint par ses objectifs parce qu'elle ne bénéficie pas aux gens qui doivent bénéficier de la formation. Je vous encourage à lire la succession de rapports, déjà ceux de la Cour des comptes au premier lieu, succession des rapports qui ont été écrits par un certain nombre de personnes, d'ailleurs pas forcément encartées dans des partis et certaines encartées, la politique de formation en France ne vise pas et n'atteint pas les politiques qu'elle doit atteindre. Et dans le 20^e arrondissement, où un jeune sur quatre entre 16 et 25 ans est ni à l'emploi, ni à l'école, ni en formation, ça pose question, premièrement.

Donc sur la question des emplois aidés, les emplois aidés, plusieurs institutions y recourent plusieurs entités : le secteur marchand, le service public et les associations. Question, je rappelle qu'à Paris, nous avons candidaté pour beaucoup moins d'emplois aidés que d'autres collectivités territoriales, notamment parce qu'Anne HIDALGO, et je pense qu'elle a raison, souhaitait que le dispositif soit utilisé comme il devait être utilisé. Donc je le dis, les emplois aidés, ce sont des emplois non pérennes qui doivent constituer un sas vers le retour à l'emploi assorti d'une formation d'un portage fort. Est-ce que c'est toujours le cas ? Est-ce que ça fonctionne ? Est-ce que ça a donné les résultats attendus par les gouvernements successifs qui les ont mis en place ou qui ne les ont pas désinstallés ? Je pense par exemple au gouvernement de M. SARKOZY. Est-ce qu'ils ont porté leurs fruits ? Je suis loin d'être sûre mais moi j'aimerais bien avoir une évaluation honnête, objective, transparente devant le pays, devant les Français de ces dispositifs.

Sur la politique de la ville, et là je le dis parce que moi, je travaille dans le détail avec un certain nombre de dispositifs, je pouvais prendre par exemple le dispositif que je connais bien, celui qui est financé par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Sur le FIPD, il y a des associations qui sont financées, qui sont de très grande qualité, qui font un excellent travail. Et nous nous battons, par exemple, le médiateur de quartier du quartier Amandiers, c'est un dispositif que nous avons élaboré, pensé, mis en place, défendu et que je défends et que je défendrai dans quelques jours face au préfet de police. En revanche, je le dis avec tout autant de force, il y a des associations, je vous le dis, qui ne font pas du bon travail. Elles sont très minoritaires mais il y en a, qui sont subventionnées parfois très largement, et qui ne font pas du bon travail. Il y a des associations dont l'objectif est essentiellement de financer les postes de salariés des associations. Et parfois, le poste du directeur et du président, je le dis. Il faut avoir le courage de questionner ces dispositifs. Est-ce qu'ils remplissent leurs objectifs ? Je suis navrée, 100 % de ce qui est fait ne peut pas être reconduit à l'identique chaque fois et surtout, il y a des messages que les Français ont passé lors des dernières élections. Il y a des messages qui ont été passés et notamment sur le fait que les postures politiciennes qui consistent, parce qu'on change de majorité à dire, 100 % de ce que dit l'adversaire politique est nul et 100 % de ce que je dis est formidable. Ces postures-là, je le dis, ne peuvent plus durer, parce que ça n'est pas vrai, et vous le savez très bien. D'ailleurs au conseil de Paris, régulièrement, nous votons des vœux ou des amendements qui sont portés par l'opposition municipale. Ça arrive à chaque conseil de Paris. Donc, après ceci, je vous annonce que moi je retire le vœu de l'exécutif parce que malheureusement, il n'a pas atteint son objectif qui était de rassembler les vœux des groupes de la majorité. Donc je laisse les groupes de la majorité face à leurs responsabilités. Mais je le dis ici, nous sommes dans une enceinte municipale, nous ne sommes à l'Assemblée nationale, pas plus qu'au Sénat, nous ne sommes pas dans une enceinte nationale. Nous, nous devons remplir le mandat pour lequel nous avons été élus et accomplir le contrat que nous avons signé avec les électeurs devant eux.

Et donc, je vous encourage vivement eu égard au vote des Parisiens aux dernières élections nationales, mais eu égard aussi aux engagements que nous avons pris à ce que nous faisons sur le terrain, je vous engage à être plus nuancés que ce que je vois à la lecture des différents vœux, et à essayer de sortir des postures et des caricatures qui font qu'année après année, de moins en moins d'électeurs se présentent aux urnes, de moins en moins de gens vont voter, de moins en moins de gens s'engagent. Je vous invite notamment, et je le dis aussi pour le groupe socialiste, à considérer ce qui a été voté dans les précédentes lois de finances. Je vous invite à considérer ce qui a été adopté par les précédentes majorités. Je peux remonter encore plus loin en avant mais je vous le dis, regardez ce qui a été voté, ce qui a été fait, ce qu'ont voté les Français et les messages qu'ils ont envoyés.

Donc ce vœu est retiré et maintenant, je vais laisser la parole à Mme SIMONNET pour présenter son vœu, et ensuite M. GLEIZES puis Mme PRIMET et enfin le groupe socialiste.

Mme SIMONNET

Merci Madame la Maire.

Je ne pense pas que les Françaises et les Français aient participé à ces élections avec la claire information que M. MACRON et sa majorité avaient l'intention d'organiser le plus grand plan social gouvernemental depuis un petit bon bout de temps, avec la suppression de près de 260 000 contrats aidés sur 2 ans et 150 000 dès 2017. Évidemment, ça n'a pas été annoncé donc on ne peut pas invoquer le vote des Françaises et des Français si c'est à cela que vous faites allusion, à moins que dans les signes adressés par les citoyens et les citoyennes vous faisiez allusion à la mobilisation d'aujourd'hui, mais je ne pense pas non plus que ce soit un lien direct. Ce que je constate c'est que donc la majorité n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un vœu et le vœu de l'exécutif proposé en urgence est donc retiré. On va en comprendre les subtilités, la demande de moratoire ne fait pas consensus, je vois que des vœux de différents groupes étaient, c'est vrai, bien plus conséquents sur le fait qu'il fallait le maintien à tout prix de ces contrats aidés. Il nous semble possible d'ailleurs de voter plusieurs vœux car je pense qu'ils peuvent être y compris complémentaires dans leurs approches.

Au niveau du groupe Place au peuple, nous avons voulu aborder la problématique sous différents aspects, car la suppression comme ça de manière abrupte pendant l'été, et là vous avez raison de le rappeler Madame la Maire, sans qu'il n'y ait eu aucune évaluation de ces contrats aidés, que ce soit d'abord et avant tout pour les personnes qui les ont signés et qui en ont fait le parcours en termes d'insertion, il n'y a eu aucune évaluation et beaucoup vont se retrouver du jour au lendemain sans renouvellement, alors qu'il y avait des possibilités de renouvellement de ces contrats aidés jusqu'à présent. Et ces personnes sont dans une situation de précarité sociale extrêmement forte. Je suis d'ailleurs un peu surprise parce que vous faites tout un catalogue sur les contrats aidés dans le vœu de l'exécutif qui est retiré, qui correspond de fait à l'écrasante majorité des cas concernés par ces contrats aidés. Donc il faut voir du point de vue des personnes, la dureté du plan social. Ensuite, il y a deux types de structure pour faire schématique, qui ont recours à ces contrats aidés. Vous avez celles qui relèvent du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire, sachant que dans celles qui relèvent du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire, vous avez dedans des structures qui de fait assument des fonctions de service public par délégation de l'État. Et puis, vous avez les contrats aidés contractés par les collectivités et là on est directement concerné aussi par la collectivité parisienne.

Évidemment, tout ça n'arrive pas dans n'importe quel contexte. Ça arrive dans un contexte où depuis des années, les associations subissent des baisses de dotations de l'État et que le recours à ces contrats aidés c'est ce qui leur permet, y compris d'essayer de fonctionner à minima et qu'il y a énormément de tâches qui sont effectuées par ces contrats aidés qui devraient l'être, je vous l'accorde par des contrats de travail pas forcément avec ce caractère précaire et que bien souvent, eh bien oui, la baisse des dotations de l'État, les mises en concurrence, les subventions sur des appels à projets et non pas triennales de fonctionnement, conduit à rendre incontournable et nécessaire à la vie, à la pérennité des associations ces contrats aidés. Donc on a des associations qui vont fermer. On a aussi des structures où les contrats aidés correspondent finalement à des besoins permanents. Ce qui est un biais très problématique, je vous l'accorde, parce que c'est un détournement de ce pourquoi sont faits des contrats aidés. Mais quand du jour au lendemain, on les supprime, on met ces structures en tension, en situation de grande difficulté avec à la fois la souffrance au travail pour les autres que l'on va provoquer et à la fois la dégradation de la qualité du service public. C'est valable aussi donc pour la ville. Car pour la ville si pour l'heure, je me suis renseignée, les services m'ont dit qu'il n'y avait pas de suppression ou de non renouvellement plutôt des contrats aidés jusqu'à septembre – octobre, la plus grande incertitude existe à partir du mois de novembre, et qu'on ne sait absolument pas ce qu'il va devenir des contrats aidés de la ville. Je crois que je remets leur chiffre dans le vœu, je n'arrive plus à l'avoir le chiffre du nombre des contrats aidés par la ville contractés. C'est extrêmement important.

Donc on est dans une situation de crise. Je trouve que les autres vœux présentés par les groupes occultent totalement la question des contrats aidés de la ville. Nous, nous demandons dans notre vœu qu'il y ait évidemment l'interpellation du gouvernement à cette bataille-là, mais qu'il y ait aussi donc une discussion et une négociation avec les organisations syndicales dans la ville. Car à chaque fois qu'on est sur des besoins permanents et qu'on a des personnes qui répondent à la tâche effectuée et

aux compétences requises, le problème n'est pas le renouvellement de ces contrats aidés. Le problème, il est la requalification en fonctionnaire, la titularisation de ceux qui occupent le poste.

Donc pour conclure, nous souhaitons que dans ce débat-là, le message qu'on envoie au conseil de Paris et le débat qui se poursuivra au conseil de Paris, à mon avis, doit être clair. C'est d'abord le maintien de l'intégralité des contrats aidés. Et donc que le gouvernement revienne sur sa décision. Et qu'il y ait une véritable concertation avec les collectivités, mouvement associatif et l'économie sociale et solidaire sur ensuite le devenir de ces dispositifs. Un soutien à toutes les mobilisations qui résistent par rapport à ces suppressions, notamment issues du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire, qu'on évalue concrètement le nombre de personnes et de structures concernées par ces suppressions actuelles et à venir, et je sais que là au niveau de la ville, dans les différents cabinets des adjoints ce travail est en train de se faire pour savoir exactement le nombre concerné et la préfecture, elle, a annoncé ses propres chiffres donc il va falloir vérifier les comparaisons. Et ensuite, pour ce qui concerne la ville, qu'on engage une négociation avec les organisations syndicales de la ville sur le devenir des contrats aidés et en cas d'échec de la bataille, qu'il y ait aussi une anticipation des services potentiellement impactés. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Merci Madame la Maire, chers collègues.

Donc j'interviens au nom du groupe des élus écologistes pour vous présenter notre position, même si je sens que la liberté de vote qui nous honore au sein du groupe sera exercée également ce soir. Nous appellerons à voter pour le vœu déposé par notre groupe, bien entendu, pour le vœu déposé par le PS et pour le vœu déposé par le parti communiste.

Je veux revenir brièvement sur ce vœu de l'exécutif qui a été retiré et qui nous vaudrait d'être irresponsable et simpliste. Alors, il y avait quand même, pour nous en tout cas, EELV, principalement un élément qui posait problème dans ce vœu, un élément de fond, qui a que, je vous lis très brièvement le considérant. « Considérant que la philosophie de ces contrats aidés n'a jamais été, quel que soit les gouvernements ou les équipes en place, de garder des salariés en contrat aidé toute leur vie professionnelle. » Là-dessus, nous sommes bien d'accord mais c'est la suite. « Mais qu'il s'est toujours agi de dispositifs provisoires », alors là nous ne sommes pas d'accord parce que oui, l'appréhension de la complexité, nous sommes dedans aussi, mais attention de ne pas faire de confusion. C'est-à-dire que si l'idée c'est d'amener les personnes en situation de difficulté ou de précarité à un emploi pérenne et de droit commun, l'idée ça n'est pas que ce dispositif, le principe même du contrat aidé soit transitoire. Et là-dessus, nous ne sommes absolument pas d'accord. Donc il y a une vraie différence de fond qui explique que nous n'ayons pas pu reprendre à notre compte ce vœu et nous y associer dans le cadre d'un vœu de l'exécutif. Je développe parce que c'est très important. J'entends qu'il y a des associations dont l'objet c'est de financer des postes de ceux qui travaillent est le seul objet. Je pense que là aussi la réalité est un peu plus complexe que ça. Au fil du temps, on en est venu à ce qu'on appelle un financement par projet. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les associations ont beaucoup de mal à trouver des financements sur autre chose que sur des projets. Sauf que les associations, elles ont un objet social, elles sont dans la réalisation de leur objet social, et ce n'est pas toujours des petits projets et des multiplications de petits projets qui font que finalement, elles vont passer l'essentiel du temps, non pas à réaliser leur objet social mais à multiplier les réponses aux appels à projets et les paperasseries pour essayer d'avoir la moitié de la somme qui leur faut. Et les emplois aidés c'est aussi une solution à ce problème des associations. C'est-à-dire que oui, les emplois aidés, bien évidemment, c'est avant tout pour aider les personnes et les sortir d'une situation de difficulté et des précarités et les amener à un emploi pérenne de droit commun pour peu qu'ils subsistent des emplois de droit commun, mais de fait le rôle de ces emplois aidés, ça permet à des associations de remplir leur objet social. Et pour cela, oui, il faut des postes, ça ne peut pas fonctionner que sur du bénévolat et que sur des temps extrêmement partiels où on va avoir une personne à temps partiel qui va elle-même diviser son temps sur 10 projets différents. C'est complètement contreproductif. Donc là-dessus, l'emploi aidé rééquilibre un peu la donne sur toutes les

dérives de ce financement par projet même si on comprend bien quels peuvent être les avantages du fonctionnement par projet.

Sur l'efficacité. Nous citons dans notre vœu une étude qui, je crois, dont on ne remettra pas en cause la transparence et l'honnêteté une étude de la DARES, qui pose qu'à la fin de leur contrat 67 % des titulaires d'un emploi aidé du secteur marchand, et 41 % des titulaires d'un emploi aidé du secteur non marchand, aboutissent à un emploi pérenne. Donc il me semble que c'est tout de même assez probant en termes d'efficacité. J'en ai fini pour vous dire que notre groupe prend ses responsabilités en maintenant son vœu, en votant celui du PS et celui du PC qui sont plus axés sur la politique de la ville où là aussi, il y a des vrais problèmes et nous sommes parfaitement d'accord, et qu'on peut être responsables sans être nécessairement d'accord. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme PRIMET.

Mme PRIMET

De la même manière, nous, le groupe communiste ne pouvons pas voter le vœu de l'exécutif à cause de sa position que vous avez qualifié d'équilibrée, parce qu'il nous semble que c'était compliqué d'avoir une position équilibrée, alors que 150 000 personnes vont se retrouver à la rue et des associations en grande difficulté, sans que rien ne soit proposé et sans que les évaluations dont vous parlez n'aient été faites. Et donc on met la charrue avant les bœufs mais il se trouve que pour les gens, ça se traduit par des choses réelles. Ce ne sont pas que des chiffres, ce sont aussi des vies. Et d'ailleurs, je voulais dire aussi qu'au niveau des élections, il faudrait aussi peut-être que le gouvernement prenne bien la mesure que certaines personnes néanmoins, ont voté pour lui mais peut-être pas pour ça non plus. Alors, c'était aussi un grand vote par défaut.

Au vu du nombre de vœux qu'il y a sur le sujet, c'était quand même un sujet, moi je ne savais pas qu'il y aurait des vœux de tous les autres groupes, donc on voit bien qu'il y a un problème, sinon on ne s'amuserait pas, chaque groupe de la municipalité, à faire des vœux. Donc nous, nous voterons en ce qui nous concerne tous les vœux, y compris celui de Front de gauche face au peuple. Et nous, effectivement, on l'avait pris sur un point de vue plus politique de la ville, et on voulait alerter et d'ailleurs tout à l'heure, Antoinette GUHL l'a fait aussi sur des emplois, en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire. Mais en tout cas, tout ce qui concerne notre arrondissement et en fait, ce qui met en danger nos quartiers : Amandiers, Belleville, Python, les ports du 20^e, toutes ces mesures sont mortifères pour la vie sociale, alors qu'on est déjà dans des situations quand même dramatiques avec des quartiers qui sont quand même encore largement en difficulté.

Je vous signale aussi, il y a une petite coquille dans le vœu qu'il faudra corriger. Dans notre vœu, à la fin du vœu, mais je le ferai. Mais donc je ne vais pas repartir parce que je vais dire la même chose que Danielle, la même chose qu'Emmanuelle et peut-être sans doute la même chose que Frédéric donc voilà.

Mme CALANDRA

Avant de donner la parole à M. HOCQUARD, je voulais rappeler au groupe de la majorité que nous avons une réunion d'exécutif la veille en général, ou même parfois plus longtemps avant le conseil d'arrondissement, où nous débattons, expliquons notre position, débattons ensemble. Et c'est à ce moment-là qu'on sait que les autres groupes déposent des vœux. Par ailleurs mon directeur de cabinet appelle tout le monde, laisse des messages, etc. Donc n'hésitez pas soit à envoyer un représentant du groupe communiste à la réunion de l'exécutif, prendre connaissance de vos messages, à répondre à mon directeur de cabinet et comme ça, vous découvrirez avec bonheur et enchantement que toutes ces informations sont tout à fait accessibles et transparentes. Et je comprends que parfois, on ait des obligations mais dans ce cas-là quand on est président de groupe, il faut désigner quelqu'un pour jouer ce rôle, même provisoirement.

Alors, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD qui l'a demandée.

M. HOCQUARD

Oui, quelques mots et puis je laisserai ensuite Virginie DASPET présenter le vœu du groupe socialiste mais on a eu effectivement déjà une discussion comme vous le rappelez Madame la Maire en réunion d'exécutif lundi matin, sur le sujet au-delà des vœux, des différents vœux déposés mais quelle appréciation on pouvait poser justement sur la question de ces baisses de crédit et puis surtout la fin des contrats aidés sur les financements politique de la ville. Effectivement, cette discussion, elle se montre aussi ici, révèle qu'il y a une divergence d'appréciation pour le mois, et la discussion qu'on peut avoir là, le montre aussi à mon sens. Moi je ne crois pas que les questions concernant les crédits politique de la ville, concernant les contrats aidés soient des questions sur lesquelles a priori, il faudrait se dire qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, que c'est l'occasion du coup de pouvoir regarder les endroits où ça fonctionne bien, où ça ne fonctionne pas bien. Ce n'est pas de cette manière-là que j'analyse la manière dont aujourd'hui, le gouvernement a décidé de manière unilatérale, de manière brutale, de supprimer ces dispositifs-là. Ce n'est pas dans un esprit qui est un esprit au contraire, de pouvoir reposer à plat parce qu'on pourrait reposer à plat. Vous l'avez rappelé, vous avez parlé des TUC. Les TUC c'était quand même il y a un certain nombre d'années, mais effectivement, il y a des différentes variétés, formes de contrats aidés qui peuvent exister. Il y en a des plus intéressantes que d'autres. Moi je trouve plus intéressant les types de contrat aidé, type ce qui a été fait par exemple sur les emplois jeunes ou sur les emplois tremplins que sur les TUC par exemple. Mais ce n'est pas du tout dans cet esprit-là. On le sait très bien qu'aujourd'hui, ont été posés les différents éléments parce que le gouvernement met en place. Et on voit d'ailleurs la manière dont réagissent les associations, on voit d'ailleurs de quelle manière réagissent aussi les uns et les autres là-dessus, et c'est ça le nœud du débat, il est là-dessus. Donc c'est pour ça que je crois qu'il y a effectivement des éléments de divergence là-dessus.

Sur le vœu de l'exécutif et je laisserai ensuite Virginie présenter le vœu du groupe socialiste, mais sur le vœu de l'exécutif, moi j'ai un problème sur deux choses. D'abord, j'ai un problème avec le terme de moratoire, je le dis le mot « moratoire », ça veut dire retarder, ça ne veut pas dire arrêter. C'est ça que ça veut dire le terme de moratoire. Alors, je sais qu'il est utilisé, par ailleurs, par d'autres et tout ça, mais c'est ça que ça veut dire. Ça veut dire en suspens, en attendant de voir de quelle manière est-ce qu'on le met en place. C'est ça le terme de moratoire, ce n'est pas autre chose que ça. À partir de là, je trouve que pour ce qui concerne là, ce n'est pas le moratoire la question, c'est le rétablissement. C'est-à-dire qu'on est en train de faire un certain nombre de choses qu'on veut arrêter. Il faut les remettre en place. Après il y a des choses à évaluer de ce point de vue-là, mais on commence par faire ça. Et pas par dire qu'on ne va pas l'appliquer et qu'on demande et qu'on rajoute un délai supplémentaire. Le moratoire c'est ça que ça veut dire. Ça c'est le premier élément. Et puis le deuxième élément, c'est qu'il y a un problème de fond que je trouve qui n'est pas suffisamment porté dans les attendus et dans le vœu qui est porté, présenté comme le vœu de l'exécutif. Là-dessus ce n'est pas simplement un problème de concertation, c'est un problème de fond. C'est ce qu'on est en train de se dire là. C'est qu'il y a un problème de fond par rapport à la manière dont ce gouvernement agit sur cette question. Il y a plein d'autres problèmes sur lesquels il agit sur la manière dont ce gouvernement agit aujourd'hui. Mais on n'est pas là ici et vous le rappelez à juste titre, vous avez raison, à l'Assemblée nationale, donc on est simplement pour regarder de quelle manière est-ce que sur un problème que met en place le gouvernement et une politique qui touche aujourd'hui à la fois la politique des associations mais aussi la politique qui nous touche nous directement à la ville de Paris, de quelle manière est-ce qu'on réagit ?

Donc de ce point de vue-là, moi je trouve que ce qui est porté, ce qui a été dit par le vœu que nous avons déposé en urgence, est beaucoup plus clair là-dessus. Et par ailleurs, pour ce qui concerne les autres vœux, je redis juste un petit mot avant de passer la parole à Mme DASPET, que ce soit le vœu du parti communiste ou le vœu du groupe vert, me semble aussi porté là-dessus, donc moi j'appelle à les voter. Pour le vœu de Place au peuple, il y a un sujet qui est un sujet supplémentaire sur lequel moi je suis plus circonspect, moi je me permets de le dire là, qui est quand même la question de ça porte en creux le débat sur la titularisation de l'ensemble des postes au niveau de l'hôtel de ville. Là-dessus, je serai un peu plus circonspect puisqu'il y a un attendu qui est là-dessus. Je ne suis pas sûr que ça soit la réponse la plus adéquate là-dessus. Donc ça, je ne soutiendrai pas ce vœu pour cette raison et pas pour le reste parce que par ailleurs, il y a d'autres choses sur lesquelles je me retrouve.

Mme CALANDRA

Donc Mme DASPET souhaite s'exprimer. Vous avez la parole.

Mme DASPET

Merci Madame la Maire.

Déjà pour commencer, je voudrais dire que je suis tout à fait satisfaite que les différents groupes de gauche qui composent cet assemblée se soient mobilisés sur ces deux sujets et la fin des contrats aidés et les financements politique de la ville, et on va pouvoir en parler au niveau du 20^e avec des exemples concrets. Je pense que c'est bon signe. Et je voudrais aussi vous inviter à la lecture d'une excellente tribune qui est parue ce jour dans *Le Monde* que voici, cosigné par différents adjoints de l'exécutif d'Anne HIDALGO donc Colombe BROSEL, en charge politique de la ville et de la sécurité ; Alexandra CORDEBARD les affaires scolaires ; Emmanuel GREGOIRE les RH, je ne sais plus quelle est la terminologie officielle, mais ressources humaines de la ville de Paris ; Antoinette GUHL ici présente qui nous a alertés sur l'ESS et c'est reprise dans cette tribune ; Bruno JULLIARD le premier adjoint et Pauline VÉRON qui est entre autres en charge de l'emploi. Et je vous invite vraiment à la lire parce qu'elle est très transversale et elle aborde à la fois les problématiques d'emplois, totalement liées à la collectivité parisienne mais qu'elle chiffre également le désastre que ça va causer dans nos quartiers, et pas que les quartiers politique de la ville, je tiens à le préciser même si c'est plus l'objet du vœu qui vous est présenté ce jour. Mais c'est quand même quelques milliers d'emplois donc ça n'est pas totalement anodin, et je ne vois pas très bien comment on va les compenser.

Pour en revenir à l'objet de ce vœu, je ne vais pas reprendre tous les chiffres parce que certains ont déjà été donnés par les intervenants et intervenantes précédant. Concrètement aujourd'hui, on n'est pas dans une situation, on est dans de l'évaluation. On est simplement dans une situation où entre le mois de mai et le mois de septembre, il y a eu une suppression dans ce pays de 140 000 emplois. Je vais citer simplement Édouard PHILIPPE qui répondait *au Monde* le 5 septembre. Excellente interview de notre Premier ministre qui disait, là, on n'était pas dans l'évaluation puisqu'il annonçait d'ores et déjà sans qu'à ma connaissance un dispositif d'évaluation de quelque sorte que cela soit, ait été mis en place que ce n'était qu'un début et que pour 2018, la décélération, la diminution serait très nette. Donc je n'ai pas vraiment l'impression qu'on soit dans de l'évaluation, je pense qu'on est dans une décision politique qu'il faut assumer, une décision évidemment qu'en tant que socialiste et apparenté, on ne peut pas partager pour des raisons fort évidentes.

Pour ce qui est des crédits politique de la ville, nous en sommes aujourd'hui à -46,5 millions. Ce n'est pas totalement tout à fait un détail. Et puis, on a quand même de grosses interrogations sur ce qui va se passer en 2018, et c'est aussi une des choses qu'on vous propose à la fin de notre vœu sur lequel on souhaiterait interroger le Ministre en charge.

Pour en revenir aux dispositifs d'emploi aidé. Moi je ne suis pas forcément une fan de tous les dispositifs et citer dans ce vœu par exemple, la fin des emplois tremplins qui a été déjà très difficile à vivre pour nos assos, pas tellement politique de la ville, je regarde et Epara, je sais que beaucoup d'associations sportives avaient des emplois tremplins que beaucoup ont compris aussi que c'était un dispositif très difficile à gérer, notamment avec la montée en puissance des charges restant à charge des associations. Donc elles y avaient renoncé d'elles-mêmes. Nous avons aussi fait un travail ensemble pour les inviter à aller sur d'autres dispositifs malheureusement, et là un peu mais mea culpa, je me suis dit aussi avec Florence de MASSOL qu'on avait reçu par exemple Veni Verdi qu'on avait beaucoup soutenu sur leur demande CUI-CAE, parce qu'on pensait à l'époque que ce serait la meilleure solution. L'emploi tremplin ne nous paraissant pas quelque chose de pérenne, on les avait orientés comme pas mal d'associations vers ce type de dispositif. Encore une fois, je vais situer Édouard PHILIPPE parce que je reviens toujours à la source, excusez-moi, ma voix déraile. C'est l'émotion sans doute, pas encore mais Édouard PHILIPPE toujours *au Monde* donne d'autres chiffres que ceux qui ont été cités tout à l'heure par Emmanuelle RIVIER. Il dit : l'accès à un emploi, signature d'un contrat de travail après un emploi aidé, un emploi subventionné, pour les entreprises c'est 15 %, donc effet quelque chose de pas très louable, qui ne me semble pas extrêmement probant. Pour les associations et le secteur non marchand c'est 60 %, moi, un dispositif qui marche à 60 % avec signature d'un contrat de travail derrière, je vous dis très honnêtement, je signe tout de suite. Je signe quelles que soient les circonstances. Parmi les autres emplois aidés, on a un dispositif qui n'a été

pour l'instant que légèrement touché, excusez le légèrement puisqu'il s'agit de suivi des adultes relais qui au moins de paraître quelque chose de quand même un petit peu plus « moral » puisqu'aujourd'hui, l'État rechigne de plus en plus, malgré le travail qui a été fait notamment par le cabinet de Colombe BROSSEL en son temps, et avec les adjoints d'autres arrondissements, puisqu'ils étaient plus touchés que nous, je pense notamment au 10^e et au 14^e, pour que des emplois d'adulte relais, des postes d'adulte relais soient maintenus dans les zones de veille active. On a réussi à négocier ça pendant quelques temps. Aujourd'hui, les choses sont parfaitement claires, il n'y aura plus d'adulte relais dans les zones de veille active. Contrairement à ce qui est écrit d'ailleurs dans ce qui aurait pu être un vœu de l'exécutif, les postes d'adulte relais dans les zones prioritaires, règlementaires politique de la ville sont à ma connaissance à ce jour maintenus mais je vous avoue que je suis quand même extrêmement inquiète comme tous ici, je pense, sur leur devenir parce que c'est un petit peu le dernier maillon qui existe, la dernière chose qui subsiste. Donc j'ai malheureusement la même angoisse que vous, c'était sans doute un lapsus, c'est que ceux-ci disparaissent, y compris des zones règlementaires.

Que vous dire au-delà du fait que ce sont quand même 150 000 emplois supprimés aujourd'hui et sans doute beaucoup plus en 2018, des emplois qui touchent des personnes, évidemment en situation de fragilité et de grande précarité dans leur parcours professionnel, qu'ils soient jeunes ou souvent plus âgés. Peut-être simplement un petit élément d'information sur qui ça va toucher. On cite dans la Tribune environ 5 500 emplois aidés qui, aujourd'hui à Paris, seraient dans le secteur non marchand. Pour ce qui est du 20^e, je vais vous dire les choses très clairement, il n'y a pas une association un petit peu conséquente, pas une structure de proximité que ça soit un centre social, la maison du bas Belleville par exemple, de CUI-CAE qui vient d'être refusé en création, en fait renouvellement, enfin changement de personne mais donc poursuite d'un dispositif et une demande de renouvellement qui risque de ne pas être instruite parce que la réalité c'est qu'aujourd'hui, les dossiers sont même refusés à l'origine, ce n'est pas une signification de refus. On refuse de prendre en compte les dossiers. L'association Plus Loin par exemple, je ne vais pas tous les citer. Et pour donner un exemple de structure possibilité, il y a aussi deux CUI-CAE. Et puis malheureusement, une très mauvaise nouvelle que j'ai eu hier soir, et je crois qu'on l'a tous, je crois que Madame la Maire vous l'avez reçue également hier soir par e-mail. Une association qu'on a beaucoup soutenue dans le 20^e, Davout Relais qui était l'émergence habitante qui a permis de suppléer à la disparition du centre social de la Croix Saint-Simon. Donc sur le quartier de la Tour du Pin porte de Vincennes, on a réussi avec un grand engagement de l'arrondissement et de la ville de Paris à l'amener à devenir une nouvelle structure de proximité avec un soutien en son temps également de la députée Sandrine MAZETIER, qui avait beaucoup accompagné cette association via sa réserve parlementaire. Cette association a créé un poste d'accueil de médiation, parce que comme le disait tout à l'heure Emmanuelle RIVIER : l'emploi aidé c'est souvent celui qui permet d'ouvrir la porte, de faire l'accueil, de faire quelques tâches administratives, de fermer la porte. Et tout simplement à des associations constituées de bénévoles, dans le cas présent, une trentaine de bénévoles totaux, tout simplement de pouvoir gérer le tout-venant. Parce qu'on ne peut pas reposer uniquement sur du bénévolat, donc en effet, ça s'apparente à du fonctionnement. C'est tout simplement ça, et si on les prive de ça, ça ne peut plus fonctionner. Donc cette association Davout Relais a créé un poste, il y a un an, ces choses se passent parfaitement bien, en plus il se trouve que la personne qui avait été recrutée était particulièrement appréciée du quartier et la demande de renouvellement a été refusée. C'est la première, à ma connaissance, qui est officiellement refusée. Donc ça augure quand même de la suite. Je précise aussi que c'est une structure qui avait été agréée espace de vie sociale, il y a environ 18 mois, donc totalement identifié par les services de l'État puisque c'est la CAF. Je trouve que c'est assez symptomatique et je suis très inquiète sur la suite des événements puisque les critères qui sont donnés comme étant ceux qui permettront de maintenir des emplois aidés jusqu'à preuve du contraire seront les DOM-TOM, pourquoi pas. Alors pourquoi dans les DOM-TOM parce que bien évidemment, il faut accompagner les populations ultramarines mais ça mériterait tout de même d'être précisé. L'aide aux enfants handicapés, j'imagine que ce sont les AVS, même si on sait d'ores et déjà que surtout en province d'ailleurs, de nombreux postes pour ne pas dire de très nombreux d'AVS ont été supprimés en cette rentrée. Et enfin, la dernière thématique qui est retenue, toujours dixit Édouard PHILIPPE serait l'urgence sociale. Alors, je vous avoue que l'urgence sociale, c'est quelque chose ? C'est quoi ? C'est l'aide aux migrants, c'est l'accueil des réfugiés, j'adorerais, j'ai du mal à y croire. J'ai simplement retenu cet exemple tout à fait incroyable des Restaurants du cœur qui ne pouvaient plus servir des repas chauds puisqu'on leur avait supprimé leur emploi aidé, et notre Premier Ministre a tout de suite fait un mea culpa, c'est tout à son honneur d'ailleurs, en disant que le Préfet avait mal appliqué les consignes et que pour lui, l'urgence sociale c'était ça.

Donc moi, je n'ai aucun souci avec des associations caritatives qui œuvrent à de l'urgence sociale. J'espère simplement, a contrario, que les gens qui font du travail sérieux, comme vous en parliez Madame la Maire, des associations qu'on connaît bien, qui œuvrent dans des secteurs particulièrement difficiles, notamment de l'insertion, notamment du travail autour des jeunes, de la prévention de la délinquance, enfin des thématiques qui sont quand même ardues, et très difficiles à travailler au quotidien, qui demandent un très fort engagement des salariés et des structures ou de de leurs bénévoles. J'espère qu'on considèrera encore que c'est de l'urgence sociale.

Dernier point sur le FIPD, j'alerte aussi sur le poste de médiateur animateur dont nous avons malheureusement appris au mois de septembre, nous sommes au mois de septembre. C'est un poste salarié cofinancé par la ville, par Paris Habitat notamment qui nous aide beaucoup, que le FIPD nous enlevait 7 000 € de subvention. C'était toujours une nouvelle très agréable, surtout quand on l'apprend au mois de septembre et que la personne est en poste et qu'on ne sait pas très bien comment on fait pour la payer jusqu'à la fin de l'année. Voilà, c'était à peu près tout ce que je voulais vous dire sur les demandes. Encore une fois, moi je ne suis pas forcément pour... je suis une réformiste, je suis socialiste, je suis réformiste donc je suis pour qu'on reprenne les choses et qu'on les mette à plat. Peut-être que les dispositifs d'emplois aidés qu'on a aujourd'hui ne sont pas les plus performants qu'on puisse imaginer. Je suis tout à fait pour qu'on en imagine d'autres, qu'on les rationalise, qu'on les reformate à condition qu'on les maintienne aussi en termes quantitatifs et en termes qualitatifs et qu'ils soient fléchés prioritairement sur nos quartiers populaires et puis sur des missions qui œuvrent, on va dire, à la cohésion sociale ou au Vivre Ensemble et qui couvrent à peu près tous nos secteurs. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BARGETON.

M. BARGETON

Oui, je voterai contre ces vœux, ce n'est pas une surprise. J'ai entendu des mots : brutalité, unilatéral, suppression, angoisse, disparition. Ce sont des mots qui font très peur. Je voudrais juste rappeler que les précédents gouvernements, que ce soit le gouvernement de François FILLON ou ceux de François HOLLANDE ont drastiquement réduit les dotations aux collectivités locales ; 650 millions d'euros en moins à Paris en 6 ans. Notre dotation globale de fonctionnement a été divisée par deux. On avait 1 milliard 100, on est passé à 600.

Pour la première fois, un gouvernement arrête ce mouvement, puisqu'il n'y a pas de baisse dans le projet de loi de finances 2018. Et c'est au moment où cette baisse est interrompue que j'entends parler d'austérité. Alors, il faut se le dire entre nous, il y a une seule personne qui est cohérente dans cette salle, dans son intervention. Il y en a une seule, c'est Danielle SIMONNET. Parce que les autres, la majorité, elle a soutenu, ça dépend, elle a soutenu mais en tout cas, le groupe socialiste a soutenu un gouvernement qui a pratiqué une baisse drastique des dotations aux collectivités locales. On en avait dénoncé la rapidité, la méthode. Là, le gouvernement passe à une méthode contractuelle avec les collectivités locales. Il demande de faire des économies, c'est vrai et ensuite, il travaillera avec elle. Je pense que c'est une meilleure méthode.

Donc la baisse des dotations a conduit les collectivités locales à recruter massivement des contrats aidés, et vous le savez. En gros, on retire d'une main et puis on redonne de l'autre. C'est les baignoires qui se vident et qui se remplissent. Parce que des collectivités locales privées ou en tout cas avec des dotations en baisse, en ont profité, se sont dit : la seule solution pour fonctionner c'est de recruter des contrats aidés. Ce que nous n'avons pas fait à Paris, vous l'avez dit d'ailleurs Madame la Maire. L'utilisation de ces contrats a été très modérée. Il y en a à peu près 1 150 sur 60 000 fiches de paie. C'est 2 % des effectifs parisiens. C'est très loin de ce que je lis sur la part dans les autres collectivités. Le gouvernement annonce par ailleurs un doublement des crédits de la rénovation urbaine, pour porter à 10 milliards les crédits de l'agence nationale de la rénovation urbaine dans la mandature. Et l'investissement c'est la clé. Nous le savons d'ailleurs à Paris, nous avons fait le choix de l'investissement, la maîtrise du fonctionnement et le dynamisme de l'investissement, c'est la feuille de route que m'avait confiée la Maire de Paris comme adjoint aux finances. Et je crois que c'est important aussi de le respecter en matière de politique de la ville.

Sur les contrats aidés, on ne va pas revenir sur la polémique mais rappelons quand même quelques faits. Il y en avait 460 000 en 2016. Le gouvernement précédent a décidé de passer en 2017 à 280 000. 280 000 c'est beaucoup moins que 460 000. Mais c'était son droit de faire ça. C'était le droit du président du gouvernement de considérer que... il pouvait dire : il y en a eu 460 000, on n'en a plus besoin que 280 000. C'est sa liberté, il pouvait se dire : le chômage va s'améliorer, la situation économique reprend donc on sait qu'on utilise les contrats aidés pour faire face à des difficultés économiques, notamment pour amortir les conséquences du chômage dans une meilleure situation économique, réduisons le nombre de contrats aidés. C'était son choix, c'était son droit. Mais notons qu'il est passé de 460 000 à 280 000. Et que deux tiers des crédits étaient consommés à fin avril. À fin avril 2017, on a consommé les deux tiers des crédits des contrats aidés. D'autres gouvernements l'ont fait. Moi je pense qu'il ne faut pas jeter la pierre là-dessus, c'était une pratique de sous-budgétisation qui est malheureuse, qui continue et qui continuera hélas sans doute, qu'on ne pratique pas d'ailleurs à Paris. Vous noterez qu'à Paris, le budget supplémentaire, ça n'existe pas. À Paris, il y a une tradition depuis 2001. Depuis 2001 parce que ce n'était pas le cas avant. On budgétise à la réalité. On pense que le RSA va se réduire, on baisse un peu la dépense. Quand on pense qu'il va augmenter, on augmente. Mais nous ne sous-budgétisons pas à la ville de Paris. C'est-à-dire que cette pratique de dire : on va rajouter en cours d'année, parce qu'on sait qu'on sait qu'en cours d'année, on aura des bonnes nouvelles. Si une mauvaise pratique budgétaire, elle a été pratiquée assez massivement par les gouvernements successifs, ne leur jetons pas la pierre parce que la situation a été difficile.

Face à ça, qu'a fait le gouvernement ? Il a remonté le nombre de contrats aidés à 320 000. Alors, 320 000, oui, c'est moins qu'en 2016 mais c'est plus que ce qui était prévu au début 2017, c'est plus que ce qui était prévu, mais c'est moins que ce qui avait été consommé en 2016. Mais c'est la réalité. Vous pouvez rire Mme DASPET mais c'est la réalité. Les socialistes ont soutenu le projet de loi de finances 2017. Le projet de loi de finances 2017, il avait réduit drastiquement le nombre de contrats aidés. Ça, ça peut se vérifier extrêmement facilement. Et le gouvernement a décidé de cibler, comme vous l'avez dit sur le secteur social ou les auxiliaires de vie scolaire. Au-delà de l'épisode, je crois qu'il faut réfléchir au sujet de la politique d'emploi, les effets d'aubaine, on a cité l'évaluation, parce que les gens disent : il faut évaluer etc. Mais il y a eu des évaluations sur cette politique, on a eu plein des évaluations. Dans le secteur marchand, 60 % au moins des créations d'emplois sur les contrats aidés sont des effets d'aubaine. C'est-à-dire des personnes, la même personne qui aurait été recrutée, au même poste, au même moment. C'est plus de 60 %. Toutes les études de la DARES, la DARES ce sont des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales, des gens très sérieux, très compétents. Donc ils le démontrent très bien. Dans le secteur non marchand qui est un peu différent, la difficulté c'est la précarité, qui est une précarité durable puisqu'il n'y a pas de retour à l'emploi pérenne. Un peu moins de 25 % des contrats aidés dans le secteur non marchand retrouvent un emploi durable, même dans les 6 mois. Ce qui est quand même quand on regarde assez loin. Dans les 6 mois, c'est une bonne période, seul 25 % retrouvent un emploi durable un peu moins. Donc on sait bien il faut instaurer notre logique. Mme DASPET nous a fait une revue de presse, donc permettez-moi de citer moi un seul document, celui de la Cour des comptes sur l'insertion des jeunes en 2016. Les données montrent que les contrats aidés dans le secteur non marchand ne parviennent pas à corriger le facteur défavorable que constitue une faible qualification initiale. Et le vrai sujet c'est la qualification. C'est donc une politique de qualification massive qu'il faut conduire. Et le gouvernement a annoncé 15 milliards d'euros. Jamais un gouvernement n'a annoncé un tel effort dans la formation professionnelle et la qualification. On sait que c'est l'emploi. Et on en a un très bon exemple ici, dans le 20^e arrondissement. Cuisine mode d'emploi, qui a été lancé par la Maire du 20^e arrondissement avec le chef Thierry MARX. C'est exactement ce qu'il faut faire, 90 % de retour à l'emploi. Et qu'est-ce qu'on fait à Cuisine mode d'emploi ? On prend des gens qui sont très loin de l'emploi, on leur donne une qualification gratuitement, rapidement, efficace et ils trouvent dans le secteur marchand un emploi. C'est ça l'efficacité pragmatique. C'est-à-dire, ce n'est pas des contrats aidés, ils ne sont pas subventionnés. On subventionne l'activité, l'association qui va chercher des financements privés et des financements publics. Mais ensuite, les personnes elles, elles retrouvent un emploi dans la restauration ou le service, etc. C'est ce genre de pratique qu'il faut diffuser et multiplier. C'est vraiment l'esprit en tout cas du gouvernement. Moi je pense qu'en plus, on a ici exactement l'exemple avec Cuisine mode d'emploi de la réussite. Le gouvernement veut cibler les contrats aidés dans le secteur associatif. Je pense que c'est indispensable, il faut maintenir ce système de contrat aidé mais le cibler de façon très précise dans le contrat, dans le secteur associatif pour certaines missions, c'est-à-dire un meilleur ciblage des contrats aidés et puis, bien sûr, il y a aussi ce qu'il faut faire en matière de croissance et d'emploi.

Cette politique d'aide de contrat, elle existe au moins depuis 1995. Elle n'a pas permis de réduire le chômage de façon durable dans notre pays. Elle ne l'a pas permis. Ça ne veut pas dire qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain, qu'il faut le faire comme ça, etc. toujours. Je sais bien que d'un point de vue méthodologique, et vous l'avez dit, ça a suscité un émoi. Vous l'avez dit Madame la Maire. Mais en tout cas, il faut transformer les politiques d'emploi de ce pays. Il faut sortir de cette logique de contrats aidés. C'est sur le long terme, c'est sur une mandature, mais il faut sortir de la logique de contrats aidés pour passer à la logique d'investissement public et privé pour favoriser la croissance, d'une part et de formation professionnelle et de qualification. C'est avec ces deux piliers-là qu'on pourra créer de l'emploi durable en France, car au-delà de la question des emplois aidés, ils sont aidés à court terme. La question qui est posée c'est celle de la durabilité et la pérennité des emplois. C'est pourquoi je ne voterai pas ces vœux et je demande à tout le monde de sortir un peu de ces carcans. Je sais que c'est difficile mais en tout cas, il me semble que c'est nécessaire.

Mme CALANDRA

Avant de donner la parole à Mohamed GASSAMA, je rappelle qu'il y a plusieurs reprises dans cette enceinte, j'ai dit que la problématique de nos territoires mais de la France en général, et que nous avons un modèle de croissance faible qui fabrique du chômage de masse. Donc même quand la croissance reprend quelques couleurs, nous continuons à avoir un chômage de masse dans ce pays, et nous sommes contracycliques par rapport à une grande partie des autres pays européens. Donc il y a un vrai sujet de fond parce que pour les gens qui sont dans ces contrats aidés, ce n'est pas une vie, je veux dire c'est trop de précarité, c'est toute une vie d'incertitude. Donc oui, je dis que la méthode-là pose problème parce qu'elle est brutale et qu'elle met des associations en difficulté et qu'elle va nous mettre en difficulté mais pour autant, et M. BARGETON a très bien exprimé effectivement une pensée complexe sur des sujets complexes, je dis qu'on ne peut pas continuer à se satisfaire depuis les années 80, la politique de la ville et la politique des contrats aidés ont trouvé leur limite, on le voit bien. Et c'est l'une des choses qui ont été exprimées dans les votes ou plus exactement dans le fait que des gens ne soient pas allés voter d'ailleurs, à mon avis, lors des dernières élections nationales.

Donc je donne la parole à Mohamed GASSAMA, puis à Antoinette GUHL.

M. GASSAMA

Oui, très rapidement, effectivement donc un vœu de l'exécutif a été déposé. Je note qu'il a été retiré et je pensais quand même qu'il avait cette qualité d'être équilibrée de pouvoir rassembler l'ensemble de ces problématiques effectivement qui sont sensibles dans cet arrondissement. Donc c'est une explication de vote que je vais donner. Donc je voterai contre les vœux EELV, communiste et celui présenté par Mme SIMONNET et je m'abstiendrai sur le vœu de Mme DASPET.

Et effectivement, il faut travailler, comme le soulignaient beaucoup d'orateurs ici, sur la formation qui est un enjeu essentiel pour que justement, ces emplois deviennent durables et que les personnes en transition professionnelle puissent acquérir des compétences qui leur permettent effectivement de pouvoir avoir des emplois où ils puissent s'épanouir et être dans la durabilité. Merci beaucoup.

Mme GUHL

Madame la Maire, chers collègues, je crois qu'on peut mettre les mots sur cette diminution des emplois aidés : ça va être une catastrophe. Ça va d'abord être une catastrophe humaine pour les dizaines de milliers de personnes qui vont perdre leur emploi et qui vont se retrouver en espace d'un été au chômage ou au RSA. Donc on va se retrouver dans une situation qui va être celle de l'augmentation du chômage donc on est bien là de l'augmentation de l'inactivité, on est bien là dans une mesure qui va être inefficace, et c'est catastrophique. Et je le redis c'est catastrophique pour le monde associatif et pour le monde de l'économie sociale et solidaire, et on l'a déjà dit que ce soit les uns ou les autres que vous l'avez abordé. Le financement des associations reposait en partie sur le financement de ces contrats aidés, et nous allons voir arriver une perte du nombre d'associations qui assurent à la fois le lien social mais également nombre de solidarité aujourd'hui dans notre pays.

Donc ça pose la question effectivement du financement de la solidarité et du financement des solidarités. Moi j'aurais aimé que puissent être posées toutes ces questions avant même d'avoir une sentence comme ça aussi brutale de dire une diminution d'un nombre aussi important de contrats

aidés, l'arrêt brutal en l'espace d'un été. Non, on ne peut pas être d'accord avec cette décision, même si peut-être qu'il y avait des améliorations à apporter. Moi qui par exemple en charge de l'insertion par l'activité économique, je le dis, c'est un autre dispositif dont on n'a pas parlé ici ce soir, qui n'a pas été remis en cause lors de cette diminution des contrats aidés, qui a même d'ailleurs été félicité par le porte-parole du gouvernement donc on peut imaginer que c'est un dispositif qui est jugé favorablement. Or, il se trouve que ces dispositifs interagissent les uns avec les autres. Lorsqu'on fait de l'insertion par l'activité économique, et qu'on obtient 70 quelque fois 80 % de sorties positives, on peut le faire parce qu'avant, il y a eu des emplois aidés qui ont permis à des personnes en grande difficulté de ne pas complètement décrocher. Et donc l'insertion par l'activité économique devient possible. Il en est de même pour la formation professionnelle. Tous ces dispositifs sont des dispositifs qui peuvent interagir les uns avec les autres. Alors aujourd'hui, nous demander de choisir entre l'insertion par l'activité économique, les contrats aidés ou la formation professionnelle, c'est une erreur car c'est bien la conjonction de ces dispositifs qui rend chacun d'entre eux plus efficace.

J'aimerais ajouter moi un mot, puisqu'il a été question aussi de l'autonomie des collectivités locales puisque là effectivement, tu évoquais la question des dotations, on est quand même dans une situation où les collectivités locales ne vont pas pouvoir ni remplacer, ni se substituer. Alors, pour notre part, ni à la région, ni bien sûr maintenant à ce retrait de l'État, et que les structures vont subir de plein fouet cette baisse d'effectifs. Mais au-delà de ça, il me semble qu'il y a aussi dans cette baisse d'effectifs et dans cette volonté de contractualiser avec chaque collectivité locale, une remise en cause du principe de décentralisation qui était très fort jusque-là dans notre pays et il me semble que nous avons là l'un des maillons de cette chaîne qui est en train de se mettre en place.

Mme EL AARAJE

Merci Madame la Maire.

Pour ma part, j'avoue que c'est un peu difficile de s'y repérer puisqu'on se retrouve quand même avec un certain nombre de positions assez disparates et avec par ailleurs, des gens qui signent un vœu, que finalement, ils ne soutiennent pas. Donc je vais quand même essayer, pour ma part, de faire une intervention plutôt sur le fond. Je pense que globalement, il y a quand même un consensus sur la question du bilan qui peut être fait autour des contrats aidés. Effectivement, il y a très probablement des choses qui ne fonctionnent pas mais il y a aussi très probablement des choses qui fonctionnent. Et je pense que ce qu'on peut quand même constater c'est que globalement, ils bénéficient au tissu associatif et ils bénéficient à un certain nombre de collectivités. Et si on peut déplorer les baisses de dotations qui ont pu y avoir ces dernières années et le manque de pérennisation à terme des emplois qui sont créés grâce aux emplois aidés, je pense que tout n'était pas à jeter.

Madame la Maire, vous avez évoqué que vous auriez apprécié une enquête honnête, positive et démocratique, et je ne peux que vous rejoindre. Je pense qu'avant tout ce qu'on peut déplorer là, c'est la méthode. Et pour ma part, en tout cas, ce qui apparaît dans la méthode qui a été choisie sur les annonces qui ont été faites sur ces contrats aidés ne présagent de rien de bon pour l'avenir car je trouve ça, et vous m'excuserez M. BARGETON mais oui, je trouve ça extrêmement violent puisque l'issue de ces annonces c'est quand même la suppression de 150 000 emplois qui sont annoncés du jour au lendemain avec un certain nombre d'individus, des hommes et des femmes qui, derrière ça, vont se retrouver sans emploi à terme. Cette enquête honnête, positive et démocratique que vous évoquez Madame la Maire, moi je vous rejoins pleinement. Dans ce cas-là, on aurait pu demander la création d'une commission parlementaire, une commission d'enquête. Ça se fait de façon régulière. C'est, il me semble une façon honnête, positive et démocratique de poser le sujet. On aurait pu demander un audit à la Cour des comptes, enfin bref, il y avait plein d'autres procédés pour poser en tout cas le débat et préparer les partenaires à des baisses éventuelles l'année prochaine, plutôt que de faire ça du jour au lendemain.

Par ailleurs, je suis désolée M. BARGETON, sans vouloir tomber dans l'exhaustivité de ce que vous avez évoqué sur la revue de presse qui a été faite par Mme DASPET. Moi pour ma part, et quand je regarde le rapport qui a été fait par la DARES en mars 2017, donc c'est-à-dire hier concrètement, je cite, je suis désolée, à court terme les contrats aidés et particulièrement ceux du secteur non marchand, permettent de soutenir efficacement l'emploi. Ainsi on estime que 21 000 emplois ont été créés en 2015 grâce à l'augmentation du nombre de contrats aidés. 13 000 dans le secteur non marchand, 4 000 dans le secteur marchand et 4 000 dans les structures de l'insertion par l'activité

économique. Je n'invente rien. C'est le rapport de la DARES et je vous invite à le lire. Vous tapez sur Google, tout le monde sait se servir aujourd'hui d'internet. Donc je pense que ces données sont accessibles à toutes et tous. Vous avez aussi évoqué le fait que certaines associations utilisaient à mauvais escient les contrats aidés. Oui, sans doute. Pour autant, faut-il pénaliser l'intégralité du tissu associatif et notamment ceux qui œuvrent au quotidien dans nos quartiers ? Personnellement, je n'en suis pas convaincue et je pense qu'à terme, il va aussi falloir assumer auprès de nos partenaires, notamment associatifs, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, et je pense qu'on est un arrondissement qui est quand même particulièrement concerné, il va falloir assumer ce bilan-là.

Ensuite, vous évoquez M. BARGETON la question de la baisse des dotations aux collectivités qui ont été actées dans le PLF 2017. Je pense que les propos sont quand même un petit peu plus nuancés, puisque ce qui a été convenu c'est qu'il y ait un accord qui soit passé avec des objectifs qui soient fixés par les collectivités eux-mêmes sur leur budget pour 2018. Donc il va être adopté, là fin 2017. Et sinon c'est en 2019 qu'il va falloir assumer les baisses qui seront imposées de fait par l'État.

Donc je pense que tout ça est effectivement assez complexe, en tout cas pour ma part, ce que je déplore c'est la méthode, et c'est pourquoi je voterai le vœu socialiste qui a été porté par les élus socialistes pour défendre les contrats aidés et demander, en tout cas a minima, le retrait de cette mesure et des discussions qui prennent en compte l'intégralité de cette complexité, plutôt que de faire ça de façon brutale, douloureuse et, je suis désolée, mais pas très intelligente.

M. GLEIZES

Oui, merci Madame la Maire.

Je voudrais intervenir par rapport à l'intervention de M. BARGETON pour rétablir plusieurs éléments. Les mesures d'emplois aidés c'est très ancien puisqu'on a parlé du TUC et le TUC c'est 1984. Donc ça fait maintenant 30 ans que ça existe, voire 40 ans que ça existe. Voilà, première remarque. Ce que je veux dire c'est qu'il y a une confusion dans ce débat, c'est-à-dire qu'il y a trois grandes catégories d'emplois aidés. Il y a ceux du secteur marchand, il y a ceux du secteur non marchand et il y a ceux des collectivités territoriales. M. BARGETON l'a avoué, l'augmentation des emplois aidés dans la collectivité territoriale est la conséquence de la baisse des dotations globales de fonctionnement des collectivités territoriales. Je ne vois pas là, en supprimant cette possibilité des collectivités territoriales, en quoi ce n'est pas un autre choc budgétaire que devront subir les collectivités territoriales. Parce que même 1 100 personnes, Monsieur l'adjoint aux finances de Mme HIDALGO, ça a quand même un coût dans notre budget et que donc ça veut dire qu'on aura ça en moins au niveau des recettes pour la ville. Première remarque.

Deuxième élément, c'est l'incompréhension qu'il y a par rapport aux dynamiques du secteur non marchand. Pour beaucoup d'associations, pour beaucoup d'associations de l'ESS, ça fait partie du financement. C'est aussi d'une part, la conséquence d'une baisse des subventions qui font que les associations sont bien obligées de trouver donc des moyens de financement, mais c'est aussi donc les moyens de financement parce que là le secteur non marchand, on n'a pas de recettes. Et donc il faut trouver des moyens. À titre d'exemple, j'ai employé des gens en emplois aidés pour une revue, bien sûr j'avoue, et que rien n'empêchait de payer les gens au-delà du SMIC. Par contre, une bonne partie et c'est ça, c'est là-dessus que c'est impensé par rapport à ça. Ce n'est pas forcément synonyme de précarité un emploi aidé. Rien n'empêche dans certains endroits de payer au-delà de ça. Par contre, pour une association, on sait qu'une partie du salaire est payée, soit par la région dans un emploi-tremplin, soit par l'État, et c'est pour ça que ça aide à vivre les associations. Et donc en supprimant, ce n'est pas uniquement la perte de la personne qu'on perd, c'est au fait qu'une partie des recettes qui servaient à financer les associations va disparaître à travers ce dispositif-là. Et là-dessus, il y a un impensé total, il n'y a pas d'effet d'aubaine par rapport aux associations, c'est vraiment autre chose. Et donc, on voit très bien, et quand écoute notamment le Premier ministre, on voit qu'il ne connaît pas ce secteur-là. Il ne connaît pas ce secteur qui représente quand même 10 % de la richesse produite en France. Et que là, et je rappellerai que le vœu écologiste aussi donc il demande aussi à Madame la Maire d'arrondissement d'intervenir par rapport à cela. Donc je ne sais pas, vu votre intervention, comment il va être mis en œuvre. Peut-être que notre vœu ne sera pas voté aussi donc c'est une possibilité.

M. BARGETON

Juste un élément de réponse. Non, un élément de réponse à Jérôme parce qu'il a parlé de la ville de Paris, et je voudrais juste donner quelques chiffres pour ne pas que nous repartions avec une idée fautive de ce débat.

Les emplois aidés coûtent 25 millions d'euros à la ville de Paris, et l'État nous verse 14 millions. Donc ils nous coûtent 11 millions d'euros. Par conséquent, la suppression totale des emplois aidés, si on ne les remplace pas, c'est une économie pour la ville de Paris. Si on les remplace tous, c'est un coût net élevé. Donc il y a un chemin qui permet de réfléchir à la façon de travailler. Mais ce que je voudrais dire c'est que par rapport à ce que vous avez dit, ce n'est pas vrai de dire que c'est une perte de recettes. Ce n'est pas une perte de recettes. C'est un coût de 11 millions d'euros. Oui, c'était une perte de financement mais un financement qui ne couvre pas la totalité du coût des emplois aidés, certes, mais il faut juste le rappeler. Donc c'est quand même important. Quand on parle de budget, soyons précis, 25 et 14, 11 en net.

Mme CALANDRA

Juste M. GLEIZES puisque vous avez évoqué la façon dont je défends les choses. Et certains ont parlé un peu à ma place. Moi j'assume l'entière responsabilité de ce qui est écrit dans le vœu de l'exécutif. Donc je tiens à le préciser, moi j'assume ce qui a été écrit dans ce vœu et c'est ce que je défendrai auprès des responsables de ce pays. Et notamment, comme je l'ai déjà fait par le passé, en allant plaider la cause du 20^e de ses habitants, de ses associations devant les responsables nationaux. Je l'ai fait à plusieurs reprises avec succès. Je rappelle que je me suis battue sans relâche pour qu'on ait un territoire en NPNRU, qu'on ait des renouvellements des GPRU, et un certain nombre de choses, je suis même allée jusqu'à aller voir un certain Lamy dans la fête de Palaiseau dans sa ville, pour aller lui soutirer un engagement pour le 20^e arrondissement. Donc c'est dire que j'ai mouillé la chemise. Donc M. GLEIZES, vous pouvez compter sur moi, parce que moi je suis assez éloignée du mystère de la parole, et je suis dans les actes. Et les actes, c'est le bilan de ce que nous avons fait dans cette municipalité et en témoigne les très nombreuses réunions dans lesquelles je me suis investie. Je rappelle que j'écris dans ce vœu, nous avons écrit que travaillons ensemble à ce que les missions de service public prioritaires telles que par exemple celles portées par les AVS et qui sont aujourd'hui principalement occupées par des contrats aidés soient sorties de ces dispositifs et fassent l'objet de filières d'emploi pérennes. Donc vous voyez que moi aussi j'ai ma cohérence. Et ces choses-là, je le dis depuis longtemps, de même que je suis satisfaite qu'à la ville de Paris, on ait développé des filières d'animateurs pérennes.

Alors, vous dites : l'emploi aidé, ce n'est pas forcément une précarité. Si, dans le temps, c'est une précarité dans le temps. Et surtout, souvent ça ne correspond pas à des filières d'emplois portées par des conventions collectives ou des filières de formation ou des qualifications. Et attention, je vais aussi, Mme SIMONNET, vous dire qu'alors moi c'est très clair, j'appelle à faire battre le vœu de Mme SIMONNET, parce qu'il est totalement déraisonnable, irréaliste de dire que tout ce qui est emploi aidé, notamment à la ville de Paris, doit être transformé en emploi titulaire de la fonction publique territoriale. Totalement déraisonnable. Non mais apprenez à lire. Oui, j'ai bien compris qu'il faut que j'apprenne à lire sur Google ou internet, qu'il faut que j'apprenne à lire et tout ça. Non mais je ne parle pas que de vous, j'ai bien compris tout ça. Mais je sais bien, je suis un esprit un peu faible mais pardonnez-moi, néanmoins de poursuivre mon propos, voilà. Je vais juste simplement conclure en disant qu'encore une fois, moi j'assume ce qui est écrit dans le vœu de l'exécutif, j'encourage parce que ce vœu reprend un certain nombre d'éléments qui sont dans les vœux portés par les groupes de la majorité. Je vous encourage à bien le relire et à se dire qu'il faut qu'on se batte pour obtenir des choses concrètes et pas qu'on soit dans de pure parole.

M. PERIFAN puis après, on va passer au vote.

M. PERIFAN

Merci Madame la Maire. Bonsoir chers collègues.

J'avoue que ce conseil de rentrée est surprenant. On discutait avec Alexandre PASCAL, je lui demandais conseil, difficile de se retrouver entre les différentes interventions d'une majorité qui a

explosé. Je ne comprends plus qui est avec qui, qui est avec quoi. Déjà ce n'était pas très simple avant mais là, alors j'ai dû rater un épisode pendant les vacances, excusez-moi, et je demande à chacun de nous aider quand vous prenez la parole dites à qui vous êtes, contre qui vous êtes, parce que sinon, on ne sait plus. Heureusement que le public n'est pas nombreux parce qu'à 22 h 03, je pense qu'ils n'auraient pas trop suivi.

Plus sérieusement, je ne vais pas rentrer sur le fond du sujet, on en a beaucoup parlé, mais je voulais être un peu inquiet en fait, sur la tenue des prochains débats de nos conseils d'arrondissement. Je m'adresse à vous Madame la Maire, vous qui êtes en fait le premier magistrat de cette ville. S'il faut dans cette enceinte discuter à chaque conseil pendant toute la durée de la mandature qui reste, chaque décision du président de la République ou du gouvernement, en deux heures, on va avoir des conseils qui vont durer 3 jours. Donc je vous trouve tous interpellant les uns les autres, jugeant le Premier ministre, le gouvernement, je regrette que vous ne soyez pas tous à l'Assemblée nationale. C'est certain qu'on aurait eu un meilleur résultat ou au Sénat donc. De grâce si on peut revenir au sujet, sinon on va tous être épuisés avant la fin de la mandature. C'est une décision de salubrité publique pour permettre à chaque élu de ne pas mourir avant la fin du mandat. Merci Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Vous êtes taquin mais je suis assez d'accord avec vous pour une fois. M. SAMAKE.

M. SAMAKE

J'avais souhaité moi aussi que le vœu de l'exécutif, cela n'a pas été possible que je le regrette. Donc je vais vous dire mon vote. Et je vais appeler à voter pour le vœu du groupe socialiste, parce que c'est le vœu pour lequel, donnez-moi un accord initialement et dire deux mots par rapport à ce débat.

Pour moi, les contrats aidés, ça a été dit, font partie du panel des outils de la politique publique de l'emploi et cela depuis plusieurs décennies. Donc depuis 1984, cela a été dit. Alors, une telle persistance de ces outils, au-delà des alternances démocratiques, est sûrement une présomption, en tout cas une indication en faveur de leur utilité parce que personne n'a supprimé depuis. Alors, je veux dire les contrats aidés n'ont pas tous la même incidence sur le niveau du chômage. On a fait tous appel à des études, on a tous eu besoin d'études mais on n'a pas forcément tiré la même conclusion. Ce sont les contrats à destination de l'État, des collectivités locales ou des associations qui ont les faits emplois les plus importants. En revanche, ça a été dit par d'autres avant moi, dans le secteur marchand, le bilan est plus nuancé. Financer un emploi, ça crée moins d'un emploi car justement, le recrutement en contrat aidé correspond en réalité à des effets d'aubaine dont il a été question. Malgré l'effet d'aubaine, il est important de noter que les contrats aidés du secteur marchand ont et peuvent avoir d'autres objectifs que la création d'aide d'emploi. En effet, ils visent avant tout à insérer professionnellement des publics éloignés de l'emploi. Alors, on a beaucoup parlé de l'efficacité des contrats aidés mais les études montrent que l'efficacité des contrats aidés augmente avec le bénéfice d'une formation et si cela a lieu pendant le dispositif. En effet, si les efforts sont faits en termes de formation et d'accompagnement de salariés en insertion, on constate qu'effectivement, tout ça a des effets positifs indéniables.

Après, il y a question du coût sur lequel aussi on peut discuter. La question de coût, je pense que tous les différents outils n'ont pas le même coût et les contrats aidés par rapport à d'autres outils ont les coûts les moins élevés. Ce n'est pas là-dessus que je vais intervenir mais je vais surtout insister sur le fait que ce qui est frappant dans ce débat, en même temps désolant, c'est qu'on raisonne tous ici en termes de coût, d'enveloppe, de taux d'insertion, de volume comme s'il s'agissait uniquement d'une ligne dans un bilan comptable. On oublie que derrière les acronymes, il y a des anonymes et des anonymes oui, ce sont des personnes engagées dans un parcours d'insertion. Dans cette affaire, on oublie l'humain, et il est heureux de constater que les personnes engagées dans ces parcours sont très souvent satisfaites d'un passage dans ce dispositif et qui sont aujourd'hui menacées parce que décrié. Les enquêtes montrent que 6 mois après leur sortie du contrat unique d'insertion, 74 % des anciens bénéficiaires trouvaient que le contrat aidé leur a permis de se sentir utiles et de reprendre confiance. Ce qui n'est pas le moindre des mérites et cela mérite considération et prise en compte.

Alors maintenant, je voudrais en venir à l'aspect particulier du monde associatif. Au niveau du monde associatif, il y a aujourd'hui en France plus de 130 000 salariés en contrats aidés. Ces contrats

concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent donc à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie active et reprendre confiance et de ce fait, casser la spirale de l'isolement qui crée le chômage de longue durée. Donc cette politique, le soutien à l'emploi, est aussi une des sources précieuses pour permettre aux acteurs non lucratifs, que sont les associations, de développer des activités au service du plus grand nombre dans le champ de la solidarité, ça a été dit, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs ou encore et même de l'éducation.

Donc ces contrats concernent essentiellement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Donc ils vont permettre à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie active ou de reprendre confiance et de percer la spirale ou l'isolement. Sur le principe, on a dit, il est sain et normal que l'efficacité de la politique des emplois aidés soit examinée comme celle de toutes politiques publiques d'ailleurs. Mais ne faire cet examen que sous le seul prisme des chiffres du chômage et uniquement de manière comptable me paraît à moi assez réducteur.

Donc pour ma part, je pense qu'il est important de prendre en compte l'utilité sociale d'emplois aidés et des coûts évités grâce à ces emplois. Alors, il est bien trop souvent omis de signaler que ces contrats aidés sont socialement utiles, d'une part pour les salariés qui en bénéficient, ils trouvent une nouvelle chance. Pour les bénéficiaires, les actions que ces emplois permettent de développer et surtout pour la création du lien social et de qualité de vie dans le territoire. Alors, ce qui se passe en ce moment, pour moi, c'est l'annonce en préavis et sans concertation de la réduction brutale de contrats aidés en 2017 et leur diminution drastique prévue en 2018. Compte tenu de tous ces éléments que je viens de dire, je vais donc appeler à voter pour le vœu du groupe socialiste.

Mme CALANDRA

Très bien. Après ces longs débats, je vous remercie. Non, écoutez, là on s'est beaucoup... d'abord, j'aimerais, je le dis pour les prochains débats, si possible les orateurs, inscrivez-vous au début du débat, pas au fur et à mesure au fil de l'eau parce que c'est assez pénible, surtout quand c'est pour lire de longues déclarations. Et là maintenant, j'aimerais qu'on passe au vote. Je pense qu'on s'est largement exprimé, tout le monde et certains à plusieurs reprises, et qu'on puisse maintenant passer au vœu suivant. Parce qu'encore une fois, ça concerne des mesures nationales, ce qui n'est pas tout à fait non plus l'objet de notre conseil municipal, comme je l'ai rappelé aussi par le passé à plusieurs reprises.

Après consultation des membres, le vœu présenté par Mme SIMONNET est rejeté.

Après consultation des membres, le vœu présenté par le groupe Les Verts et par Mme RIVIER est adopté.

Après consultation des membres, le vœu présenté par Raphaëlle PRIMET est adopté.

Après consultation des membres, le vœu présenté par le groupe socialiste et Frédéric HOCQUARD adopté.

- **V20.2017.220 : Vœu à la Maire du 20^e arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20, relatif à la pratique sportive dans le 20^e.**

M. PERIFAN

Merci Madame la Maire. Je vais faire très bref parce que là, je suis tellement sonné, je n'arrive plus à rien comprendre à ce qui se passe. Et je viens même à douter de mon propre vœu, c'est terrible. Près de 3 ans de mandat et c'est la première fois de ma vie que je vois un spectacle comme celui-là vraiment, merci. On apprend tous les jours.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN n'exagérons pas. Attendez de voir le prochain Conseil de Paris avec la multiple constitution de divers groupes d'ailleurs de tous côtés. Allez, allez-y.

M. PERIFAN

Le président MACRON nous avait déjà donné de gros coups sur la tête aux dernières législatives, aux présidentielles, on ne comprenait plus rien, mais là j'en comprends encore moins. Bon, écoutez, j'espère que je pourrai avoir une cession de rattrapage Madame la Maire directement avec vous pour que vous me disiez ce qui se passe dans ce conseil.

Alors, pour faire très simple, ce vœu était simplement pour signaler mais je pense que vous êtes au courant que de nombreuses associations sportives sont mécontentes. Il se passe un certain nombre de choses et c'est le cumul de plein de petites actions, ça peut être effectivement le gymnase Vignoles qui a été réquisitionné, où ils ont peu d'informations, réquisitionné pour les migrants. Leur rentrée se passe moins bien, ça peut être en fait un centre sportif qui ferme avant l'heure parce qu'il n'y a pas d'agent, ça peut être une grève. L'un dans l'autre, on se rend compte qu'il commence à se dire, on aimerait être informé et puis surtout ça désorganise fortement l'accueil de leurs membres qui ne peuvent pas pratiquer ces sports. Et c'est vrai que ça tombe mal parce qu'on voit dans tous les médias Anne HIDALGO en grande pompe allant à Lima avec une délégation nombreuse et on s'en réjouit pour que Paris puisse obtenir les jeux olympiques. Mais c'est vrai qu'il ne faudrait pas que l'un se fasse au détriment de l'autre, et que dans la pratique du sport amateur, on ait en fait des gens, des associations qui sont souvent des bénévoles, qui mettent de leur énergie pour essayer de faire que plein de participants puissent avoir des activités sportives, se retrouver au dernier moment sans avoir été trop informé, être obligé d'annuler en fait les activités sportives qu'ils organisent avec beaucoup de générosité et je le redis avec beaucoup de cœur.

Merci Madame la Maire et j'espère tous que peut-être pour une fois, puisque tout est possible dans ce conseil aujourd'hui, après 3 ans et demi de mandat, vous allez peut-être enfin voter un vœu. Ce qui ferait vraiment beaucoup plaisir à tout le groupe, Les Républicains que nous représentons avec Alexandre PASCAL ce soir. Merci à vous.

Mme CALANDRA

Mme KELLER puis M. GLEIZES.

Mme KELLER

Oui, alors M. PERIFAN, j'espère vous rassurer en disant qu'effectivement, vous allez pouvoir l'unanimité sur votre vœu mais j'espère contre votre vœu en tout cas de l'ensemble des groupes ici ce soir. Voilà mais je vais dire pourquoi j'appelle très clairement l'ensemble des participants de notre assemblée à battre votre vœu. D'abord parce que sur le fond, je trouve absolument indigne de notre arrondissement que d'utiliser la question sportive sur une question qui est beaucoup plus idéologique que vous ne semblez l'avancer dans votre propos liminaire. Il ne s'agit pas pour moi, tel que je l'ai lu seulement de signaler un problème de pratique sportive mais vous essayez par-là de dénoncer la politique d'accueil des migrants sur notre territoire. Et je pense que le 20^e arrondissement qui a cette tradition d'accueil et de solidarité s'honore de pouvoir accueillir dans des conditions dignes, parce que justement, le gymnase offre ces possibilités avec des sanitaires, des salles de restauration et des endroits qui sont des endroits de repos, de calme et de reconstruction des individus qui ont traversé des situations absolument monstrueuses pour en arriver là. Donc voilà, le gymnase est fait pour ça. Je pense que votre vœu, en plus, met en avant des mensonges, en particulier quand vous dites, quand vous écrivez que d'autres gymnases risquent d'être réquisitionnés. Ça n'a jamais été le cas dans le 20^e arrondissement, dans le cadre du plan Grand Froid, c'est le gymnase des Vignoles qui, régulièrement, réquisitionné et pour lequel la Mairie d'arrondissement met à disposition mais n'est pas décisionnaire de cette réquisition, vous le savez très bien. Donc sur cette question-là, moi je suis vraiment outrée que vous utilisiez la question du sport pour dénoncer la politique d'accueil des migrants. Si j'avais pu, j'aurais réécrit votre vœu en disant que considérant qu'un camp de migrants est installé au gymnase des Vignoles, oui, considérant que le 20^e arrondissement est fier de mettre à disposition son gymnase des Vignoles pour accueillir des hommes qui ont besoin de se reposer et de

faire le point sur leur situation administrative. Vous dites aussi que des enfants des écoles du quartier ne peuvent pas pratiquer les cours d'EPS. Je vous rassure heureusement, ils le peuvent. Et on peut aussi imaginer et d'ailleurs, ça a été le cas avec l'élan de solidarité cet été pour ces migrants qu'on a pensé aussi aux pratiques sportives des hommes qui sont hébergés et à leurs activités culturelles ludiques et les associations du quartier et le quartier tout entier s'est mobilisé pour accueillir ces personnes. J'aurais aimé aussi qu'on discute de la manière dont la ville de Paris et ses agents en particulier dans le secteur social accueillent les personnes sans abri l'hiver dans le cadre du plan Grand Froid. Vous le savez très bien, je tiens à le dire, et alors dire ici fortement : si les gymnases sont utilisés, c'est parce que justement, ils peuvent accueillir des personnes en grande précarité, qu'ils soient migrants ou qu'ils soient sans domicile dans des conditions dignes et dans des conditions humaines. Et évidemment, ces mesures d'urgence, nous les accueillons en urgence c'est-à-dire souvent prévenu la veille et Madame la Maire le sait très bien. Cet été, elle a ouvert les locaux comme elle a pu et avec toute l'humanité dont on peut faire preuve dans notre arrondissement.

Concernant la pérennité de ce dispositif évidemment qu'il ne va pas continuer à l'être dans les prochaines semaines mais pour cela, sur la question de l'installation sportive, je vais laisser peut-être M. EPARA répondre. Et en tout cas, si M. PERIFAN vous êtes si soucieux de la qualité de l'accueil des personnes sans abri cet hiver, je ne peux que vous dire de participer en tant que citoyen élu responsable politique à la solidarité, et nous serons heureux de vous compter parmi les bénévoles dans ce cadre-là.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie. M. GLEIZE, à cette heure-ci, est-ce que vous pouvez essayer d'être synthétique ? M. GLEIZE puis M. EPARA.

M. GLEIZES

Oui, je vais aller dans le même sens que Mme KELLER. Ce vœu est très cynique puisque quand on utilise le même gymnase pour le plan Grand Froid, je n'ai pas donc de vœu des LR pour dire : ah s'il n'y a plus d'activité sportive. Donc prendre prétexte de ce qui s'est passé une fois suite à l'évacuation massive de plus de 1 000 personnes de la fin du mois d'août pour parler de l'activité sportive. C'est le mélange des genres qui est une preuve de cynisme.

Par ailleurs, et je termine là-dessus, je ne vais pas être très long. Vous parlez de la mobilisation des gens contre, mais vous connaissez la mobilisation de tous les citoyens du quartier qui se mobilisaient et qui sont allés voir les gens qui étaient dans ce gymnase pour les aider, pour discuter avec eux, pour apporter à manger. Il y a une double mobilisation. Et la mobilisation qui a été la plus importante dans le quartier, ça a été de ceux qui sont venus soutenir les gens qui étaient dans ce quartier. C'est ça la réalité de ce quartier que vous nous sembler ne pas connaître. Merci.

M. EPARA EPARA

Oui, merci Madame la Maire, chers collègues.

Je ne rajouterai rien sur le côté social, la réponse qui a été donnée par Mme KELLER et M. GLEIZE à M. PERIFAN. Juste rappeler que depuis que nous avons été au courant de l'occupation du gymnase Vignoles, Madame la Maire et moi-même, nous ne dormons pas parce que nous faisons tout pour reloger les sportifs de cet arrondissement et, bien que les conditions ne soient pas très adaptées par rapport à ce qui se passe, nous faisons tout et que nous n'avons pas entendu le vœu de M. PERIFAN pour répondre à cette attente. Les scolaires et particulièrement le club le PSC qui a été résidentialisé à Vignoles, sont relogés. Je sais que c'est un club qui est en Nationale 3 et qui a besoin d'un équipement plus adapté que celui sur lequel on le remet pendant que nous sommes là, mais sachant quand même que, lorsqu'une décision des solidarités nationales est là, on ne peut pas faire autrement.

Je rappelle ici à M. PERIFAN, peut-être qu'il ne le sait pas, que Madame la Maire, avant la fin des vacances, a écrit au Préfet de région pour lui demander et lui expliquer l'impact que cette occupation avait sur les clubs du 20^e et sur les scolarités. Le Préfet nous a donné, s'est engagé à libérer les lieux

le 4 septembre, ce qu'il n'a pas fait, il l'a repoussé au 7 et aujourd'hui, nous avons pratiquement une réponse ferme du départ des migrants sur un hébergement fiable et durable le 15.

Donc je crois que ce n'est pas la peine de faire la polémique sur les choses qui, comme le disait Mme KELLER, ne nécessite pas ça, mais qu'on sache quand même que lorsqu'il y a un problème d'urgence de ce cadre-là, on n'est pas là à parler du sport ou de quoi que ce soit, alors que ça n'a pas d'intérêt. Et comme je sais que M. PERIFAN a un grand cœur, il pourrait mettre à disposition les locaux de sa permanence qui sont à la rue machin. Je vous remercie.

M. GUERRIEN

Oui, très court, évidemment, on va voter contre ce vœu en soutien à Mme KELLER dont je rejoins tous les arguments. Pour vous dire aussi que je partage largement l'indignation sur les sous-entendus nauséabonds sur lesquels s'appuie votre vœu. Oui, c'est nauséabond. Franchement, moi quand je lis ça, je n'ai rien de plus à dire que ce qu'a dit Mme KELLER, mais j'ai quand même besoin de vous dire que ça me choque, je suis surpris en plus, parce que je crois que vous êtes quelqu'un d'assez humain par ailleurs mais comment est-ce que vous pouvez écrire des choses pareilles. En plus, utiliser effectivement le recours au sport et préciser que ces gens-là, ce ne sont pas des migrants, ce sont des réfugiés. Ces gens-là ont fui la guerre, l'horreur, parce que c'est ça la réalité à laquelle ils sont confrontés et que... Non mais sérieusement, ces gens-là sont des réfugiés donc je vous invite d'ailleurs à revoir la terminologie que vous utilisez, à réfléchir un petit peu. Je suis sûr que vous allez retirer votre vœu après toutes ces interventions parce que vous êtes loin des valeurs et en fait, on ne veut pas de ça dans le 20^e arrondissement. Merci.

Mme CALANDRA

M. SOREL et M. PERIFAN. Soyez synthétiques. M. SOREL.

M. SOREL

Oui. Je vais faire court, il se fait tard.

M. PERIFAN, votre vœu n'est pas sur le sport, il est contre les migrants. Ça a été dit plusieurs fois par les intervenants précédents donc je ne vais pas en dire trop. Mais ce qui est dommage dans cette histoire c'est qu'on ne vous a quasiment pas entendu durant ce conseil et quand vous parlez, finalement, pour dire quelque chose, c'est contre les migrants, contre des gens qui fuient la misère et la guerre. Je veux dire que ce n'est pas ma manière de faire de la politique mais je pense que ce genre de pratique n'a rien à faire dans ce conseil d'arrondissement. Et je pense par ailleurs que c'est un mépris pour tous les gens qui pensent dans cet arrondissement que, effectivement, il n'y a pas assez d'équipements pour le sport, qu'il pourrait y avoir plus de moyens qui sont donnés aux Parisiens, aux Parisiennes, aux enfants de notre arrondissement et qu'on l'a bien compris que là, il ne s'agit évidemment pas de ça.

Je tiens à dire aussi qu'on a toujours défendu l'hébergement d'urgence et le fait que, effectivement, les gymnases ou les locaux soient mobilisés quand il y a nécessité. Mais que, évidemment, le vrai problème ici c'est que si on doit mobiliser des gymnases c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'hébergement pour les migrants, pour les gens qui sont sans abri et il est là le cœur du problème. Donc on ne va pas le régler là ce soir en deux minutes, mais je tenais quand même à le dire et je rajoute que vraiment, on pourrait éviter ce genre de pratique dans ce conseil d'arrondissement.

M. PERIFAN

Vous voyez, j'ai réussi à reconstituer la majorité, c'est très bien. Et vous savez, il faut lire les choses et pas avoir envie de comprendre et de lire entre les lignes. Nauséabond, cynisme, j'en passe. Première chose, lorsque je ne suis pas d'accord avec vous, jamais je ne juge vos propos. Jamais. Ça c'est des méthodes qui sont... on les connaît. Moi mes parents viennent des pays de l'Est. Quand on n'est pas d'accord avec quelqu'un, mes parents sont migrants, les deux. Deux, lorsqu'on veut discréditer une position politique, on dit « nauséabond », « cynique », etc.

Si vous écoutez, vous relierez le PV, j'ai commencé à dire que c'était une succession d'évènements qui faisait qu'aujourd'hui, mais vous pouvez ne pas vouloir entendre, les associations sportives n'étaient pas satisfaites. Je reprends Mme KELLER et j'en suis désolé, votre ton un peu outragé c'est bien mais d'abord, les gymnases ne sont pas faits pour accueillir les migrants, ce sont des personnes et dans mon considérant, sur la proposition, je parle de trouver des solutions alternatives et plus humaines pour héberger les migrants, et je le dis, je n'ai pas remis en cause un seul instant la présence des migrants dans l'arrondissement. Vous pouvez lire, enfin vous savez le français aussi bien que moi. Je dis en considérant qu'un camp de migrants est installé, considérant que ça pose un problème, considérant qu'il y a d'autres problèmes, les grèves, le manque de personnel, le manque de créneaux, le fait que les créneaux de location, c'est un ensemble qui fait qu'aujourd'hui, il y a un sentiment d'insatisfaction. Où est-ce que vous avez vu que je remets en cause la politique de la ville de Paris des migrants ? Non mais vous pouvez me le dire ? Mais exactement, revoir sa politique c'est quoi ? C'est quand on fait venir, quand on accueille des gens c'est de les recevoir dignement. Ce n'est pas dans les gymnases qu'on doit mettre ces personnes. C'est des personnes humaines, c'est dans des appartements, c'est dans des lieux où ils peuvent vivre. Et vous en êtes d'accord puisque M. EPARA l'a dit tout à l'heure, vous avez écrit vous-même au Préfet et qu'on est tous d'accord. Alors je ne vois pas et très clairement, je ne vois pas où est-ce que vous lisez entre les lignes ou alors, vous faites des procès d'intention. Donc je redis les choses, c'est une succession de faits qui font qu'aujourd'hui, nos associations sportives, mais vous le savez aussi bien que moi puisque vous connaissez tous bien mieux le quartier que moi, puisqu'à chaque fois, je dis un truc, vous l'avez redit là, je ne connais pas les choses, bien évidemment. Donc vous devez avoir compris qu'il y avait un petit ras-le-bol des associations. Quand ils démarrent l'année, qu'ils arrivent sur des équipements qui sont fermés sans avoir été prévenus et je le comprends. Je n'accuse personne là-dessus, c'est très bien que les migrants soient dans ce gymnase plutôt que d'être à la rue, mais ça serait peut-être mieux que la ville de Paris, qui est quand même capitale de ce pays, qui est quand même la France, un pays des droits de l'homme, un pays qui veut donner des leçons à juste titre au reste de l'humanité, puisse héberger dignement ces migrants. Et en plus, ça résoudra les problèmes en fait, qu'on peut avoir avec les associations sportives qui trouvent que faire du sport amateur à Paris et dans le 20^e, c'est un peu plus difficile qu'avant. J'espère avoir été clair.

Mme CALANDRA

Si je puis me permettre. Non, on ne manifeste pas Monsieur, on ne manifeste pas dans un conseil municipal, ni approbation, ni désapprobation. C'est une règle et qui n'est pas fixée par moi, mais par le Code général des collectivités territoriales. Je vous demande maintenant s'il vous plaît, je vais essayer de passer au vote. Je voudrais juste pour part, dire quelques mots sur le sujet.

Premièrement, là aussi essayons d'être positifs pour l'environnement. Premièrement, nous sommes confrontés dans notre pays mais dans toute l'Europe et je dirais même dans tous les pays occidentaux, à une crise migratoire majeure depuis des années, notamment du fait de plusieurs phénomènes, des guerres civiles, des guerres tout court, des phénomènes climatiques, des phénomènes de pauvreté massive mais qui sont liés aussi en partie d'ailleurs à des phénomènes climatiques, et nous faisons face à un accueil massif de migrants.

Alors, M. PERIFAN, évidemment que le fait, j'ai donné l'autorisation, enfin mon assentiment pour mobiliser le gymnase des Vignoles, évidemment, ce n'est qu'un pis-aller temporaire. Personne n'a jamais dit dans cette enceinte, ni à la ville de Paris, que c'était une façon pérenne de loger des réfugiés et des migrants. La question est qu'il faut bien organiser des sas, je dirais de répit, des lieux de répit, des lieux de repos et des lieux où on puisse commencer à enregistrer les gens et à créer une réalité administrative, un dossier administratif, sachant que ce sont souvent des gens qui se sont fait voler leurs papiers dans les pays par lesquels ils passaient ou les ont perdu, ça peut être sur des bateaux en Méditerranée, dans des incendies, bref dans différentes calamités. Ou alors, ce sont des gens qui ne parlent pas et/ou ce sont des gens qui ne parlent pas notre langue, enfin bref, il y a tout un tas de difficultés, il faut trouver les bons interprètes dans la bonne langue, il faut comprendre quelle est leur situation exacte, est-ce qu'ils ont voyagé seuls avec d'autres et avec des enfants par exemple, parce que parfois, il faut procéder à des regroupements familiaux, etc. Il y a des gens qui sont perdus. Une fois qu'on a fait ça, après on peut affecter ces personnes à des lieux plus pérennes. Quelle est la situation, vous vous doutez bien, que Paris vous dit il faut que la ville de Paris puisse accueillir de façon plus digne ces personnes mais on a le foncier le plus cher de France. Et par ailleurs, Paris, comme toutes les grandes villes, est une porte d'entrée bien sûr des migrants, comme également

d'ailleurs la ville de Marseille, comme les ports ou les grandes villes, mais Paris ne peut pas durablement accueillir tous les réfugiés et les migrants qui se présentent chez elle. C'est intenable. Ce qu'il faut et ce qui a été organisé à la demande notamment d'Anne HIDALGO et du conseil de Paris avec le précédent gouvernement et avec ce gouvernement-ci, c'est un fil, une chaîne de solidarité dans tout le pays. Mais ce qu'il faut c'est que d'autres territoires jouent aussi le jeu de la solidarité. La très grande difficulté, et c'est pourquoi le centre des migrants de la chapelle est engorgé, c'est qu'il y a beaucoup de territoires et d'élus en France, notamment je prendrai par exemple l'exemple des Hauts-de-Seine, qui n'acceptent pas de jouer ce jeu de la solidarité et de prendre leur part de réfugiés et de migrants. Et donc Paris se trouve souvent débordé et engorgé. Là où vous avez aussi une contradiction c'est qu'il y a beaucoup d'habitants dans différents quartiers qui nous disent : on ne supporte plus. Alors, il y a des bonnes et des mauvaises raisons, il y a des gens qui disent : on ne veut plus voir ces gens à la rue parce que c'est trop dur pour eux et ils ont raison. Il y en a d'autres qui disent : il est hors de question que ces gens soient en bas de chez moi. C'est moins généreux mais bref, pour ces excellentes raisons aussi, nous, nous accueillons des gens parce qu'ils ne peuvent pas rester dans la rue. C'est trop dur, c'est trop dangereux, c'est invivable.

La difficulté c'est que c'est beaucoup de travail d'organiser l'accueil, d'ouvrir les gymnases, de mettre des personnels sociaux et adaptés, de faire venir l'OFII, de faire venir le HCR, etc., de faire venir des repas et ensuite, il faut qu'on recommence ailleurs. Tout ça, ça ne s'organise pas en un claquement de doigt, de même que les norias de bus, etc. Donc il y a énormément de gens qui travaillent sans répit, notamment l'été, à la préfecture de région, à la préfecture de police, à la Mairie de Paris, dans les mairies d'arrondissement sur ces sujets. J'aimerais bien qu'on ne considère pas que c'est juste par un vœu qu'on peut traiter ça. Nous avons pleinement conscience de la difficulté des associations sportives quand on mobilise un gymnase. J'attire l'attention de toutes les personnes présentes dans la salle sur le fait que quand on les mobilise en soirée pour un meeting politique, ça crée également de grosses perturbations pour les associations sportives. Alors, c'est moins long qu'une occupation comme ça mais ça crée également des problèmes. Ça crée des problèmes quand il y a des fêtes religieuses. On nous demande parfois les gymnases pour des fêtes religieuses parce qu'à Paris, il n'y a pas de salle polyvalente, il n'y a pas de MJC disponible ou de salle des fêtes comme dans des villes de province. Étant donné le prix du mètre carré, donc ça pose des problèmes pour les fêtes religieuses aussi. Alors, M. EPARA connaît bien. Déjà, il y a un premier problème que je relève c'est que normalement, les associations qui fréquentent ce gymnase auraient dû être prévenues. Donc ça, normalement, elles le sont. Donc il y a eu un bug peut-être puis certaines n'ont pas été prévenues. Normalement, elles sont prévenues par les services de la ville de Paris par la DJS.

La deuxième chose c'est vous ne pouvez pas mettre dans le même mouvement les mouvements de grève de certaines catégories de personnels auxquels je ne peux rien, ils sont libres de faire la grève et ça, c'est quelque chose qui pèse, qui nous échappe. On est en démocratie, le droit de grève existe, de temps en temps, les personnels font grève et ça pèse sur les associations, sur les parents, sur les jeunes et les moins jeunes qui fréquentent les équipements, c'est comme ça.

Troisièmement sur des postes non pourvus, alors il peut y avoir des agents malades. On a eu par exemple des retraits d'agent parce qu'il y avait des problèmes de sécurité dans les stades. On ne peut pas tout amalgamer, ça ne ressort pas du même problème.

Pour finir sur le gymnase des Vignoles, j'ai demandé dès mon retour de congés au Préfet de nous assurer que le gymnase serait libéré pour la rentrée scolaire. Ça n'a pas été le cas. Et là, le Préfet, la préfecture nous assure que le gymnase devrait être libéré pour le 15 septembre, je crois que c'est jeudi, c'est ça ? Jeudi ou vendredi, il devrait être libéré de façon à ce que la pratique sportive puisse reprendre. J'ai tout à fait conscience que pour les associations sportives, c'est un problème mais nous avons des hiérarchies de priorité et là, il y a des gens qui dorment à la rue, qui vivent à la rue, ce n'est pas possible. Et donc voilà les hiérarchies de priorité. Ça ne veut pas dire qu'on ne se bat pas pour les associations sportives du 20^e arrondissement.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

- **V20.2017.221 : Vœu relatif au droit syndical au sein du CASVP du 20^e arrondissement, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe « Place au peuple ! ».**

Mme SIMONNET

Oui, merci Madame la Maire. Je vais essayer d'être brève.

Écoutez, c'est un vœu relatif au droit syndical, au sein du CASVP 20^e. Car nous avons appris qu'une assistante sociale s'est vu notifier sa mutation 20 jours plus tard dans un autre service du 20^e pour le 12^e arrondissement avec pour seul motif l'intérêt du service. Or, quand on regarde bien ce motif, l'intérêt du service, on se rend compte qu'il n'y a aucun élément qui permet d'établir, qui aurait un manque d'effectif dans le 12^e et qui aurait un sureffectif d'assistantes sociales dans le 20^e. Et quand on gratte derrière, on voit qu'il y a eu d'ailleurs récemment un diagnostic sur la situation dans le 20^e et qui montrait qu'il n'y avait pas de problème au niveau de la qualité du travail professionnel dans le service, qu'il n'y a pas dans ce diagnostic état de problème de sureffectif par exemple. Et finalement, quand on re-gratte derrière, on se rend compte qu'en fait, dans le 20^e au niveau de l'équipe des travailleurs sociaux, c'est un arrondissement à très forte mobilisation syndicale et même au-delà des simples appartenances syndicales et qu'il y a une équipe de travailleurs sociaux extrêmement soudée et qui en plus a été extrêmement mobilisée ces derniers temps, parce que vous le savez déjà nationalement, les travailleurs sociaux sont en ce moment confrontés à une vraie perte de sens, de leur vécu, en tous les cas de leur vécu professionnel. C'est comme ça que c'est vécu, il y a un rapport parlementaire, le rapport Bourguignon qui en fait état. Du fait de la modification des politiques publiques et du management emprunté à d'autres secteurs plus privés et plaqués sur les politiques publiques du travailleur social, où finalement, on demande de plus en plus aux travailleurs sociaux et à leur encadrement d'effectuer des comptages d'activités, des procédures de standardisation. Il y a une réduction des échanges sur la pratique professionnelle et déjà ça, ça crée des tensions entre les travailleurs sociaux sur le terrain et la réalité de la précarité vécue. La difficulté par ailleurs souvent de la faiblesse des solutions publiques proposées en ces contextes de politique d'austérité, et puis en un encadrement qui est là pour comptabiliser.

Vous ajoutez à cela visiblement un dysfonctionnement accru par un changement dans le management au niveau du CASVP. Cette mutation au soi-disant seul motif d'intérêt de service, elle apparaît pour les personnes bien plus comme pour d'autres motifs, parce que ce motif intérêt de service, en fait, il est nul et non avénu. On a beau gratter, on ne le voit pas. Il n'y a rien qui semble le justifier. Et ils en ont plutôt le sentiment qu'on est face à une discrimination syndicale, donc quelque chose qui est extrêmement grave, suffisamment grave parce que pour que ce soit rapporté ici, car nous toutes et tous, nous devons être attachés à la liberté syndicale. Et moi, je suis fière que dans le 20^e, les travailleurs sociaux soient attachés à l'identité professionnelle de leur métier, à l'utilité qu'il a vis-à-vis de nos concitoyens et concitoyennes. Et moi personnellement, je suis fière que les travailleurs sociaux du 20^e soient fortement impliqués pour défendre leur identité professionnelle et cette mutation qui semble une mutation forcée m'interroge beaucoup et nous interroge beaucoup.

Donc à travers notre vœu, nous demandons que la Maire du 20^e et la Maire de Paris interpellent la direction du CASVP, afin d'obtenir le retrait de cette mutation qui semble illégitime, contraire au droit syndical, contestée par les agents et que nous réaffirmons ici notre attachement à garantir à toutes et tous et notamment à tous les agents de la collectivité et organismes rattachés, le droit de syndiquer, de s'engager, de se mobiliser pour défendre ses droits et ses usagers. Je vous remercie.

Mme RIVIER

Merci Madame la Maire, chers collègues.

Une fois n'est pas coutume, j'interviens au nom du groupe des élus écolo pour vous expliquer pourquoi nous allons voter pour ce vœu. Puisque nous avons été, nous aussi, saisis par les agents du CASVP, et je voudrais juste préciser quelques points, vous rappeler que les missions du CASVP comprennent notamment désormais les services sociaux polyvalents devenus de proximité et que non seulement, ils ne sont pas en sureffectifs comme vous l'avez bien dit Mme SIMONNET mais les agents sont totalement débordés. Et ils sont débordés dans des missions qui nous tiennent particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit notamment de l'accès au droit, de l'accompagnement des victimes conjugales, de l'aide à la parentalité et de tout un tas d'interventions qui sont tout simplement

vitales pour de nombreuses familles du 20^e arrondissement, et en particulier pour des familles monoparentales, c'est-à-dire des femmes.

Alors, qu'est-ce qui s'est passé ? Une assistante sociale syndiquée est intervenue pour la défense des conditions d'accueil des usagers, et vous l'aurez compris surtout les usagères, et de la qualité du service public. Alors, s'en est suivi ce qui n'a pas du tout été présenté comme une sanction mais comme une mesure prise dans l'intérêt de cette personne puisque la mutation, effectivement, intervenant en 15 jours consistait à un rapprochement de son domicile. Le seul problème c'est que cette personne est très impliquée dans ses fonctions et qu'elle ne souhaite absolument pas quitter son poste actuel. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Effectivement, nous voterons pour ce vœu. Nous soutiendrons d'ailleurs les assistantes sociales qui seront en rassemblement jeudi. Leurs conditions de travail sont très difficiles, notamment dans un arrondissement comme le nôtre où il y a une densité de population précaire très importante. Les assistantes sociales sont de plus en plus noyées dans un cumul de dispositifs, de critères très restrictifs, qui réduisent leur marge de manœuvre de manière très importante, et les usagers des services sociaux sont parfois dans des situations sociales tellement catastrophiques qu'ils peuvent en être agressifs et ont un rapport clientéliste avec ces dernières, voyant l'assistante sociale comme toute puissante, alors que malheureusement, elles ont très peu de marge de manœuvre. La majorité des demandes concernent les difficultés d'accès au logement, et souvent, elles sont impuissantes face à ça. Donc on demande de plus en plus aux assistantes sociales, de s'informatiser en rentrant des données personnelles dans des logiciels utilisables par les services de l'État, notamment pour les sans papier. Bref, toutes ces conditions de travail génèrent énormément de souffrances au travail. Cette déléguée syndicale était en défense des assistantes sociales du 20^e et nous sommes effectivement contre sa mutation sous un prétexte fallacieux. Je vous remercie.

M. HOCQUARD

Oui, moi j'entends tout ce qui est dit, j'avoue être... alors vous, vous avez peut-être des informations plus particulières mais je suis un peu embêté avec ce vœu parce qu'on est un vœu sur un cas personnel, même si ça relève après de la question du droit syndical. Je ne suis pas complètement sûr que sur les questions de principe et des choses comme ça, encore une fois, je n'ai pas plus d'informations que vous, enfin si, ou j'ai moins d'informations que vous visiblement puisque vous avez été contactés, et vous et Mme RIVIER par cette personne. Moi, ça n'a pas été mon cas. Sur un cas personnel, en nous demandant conseil d'arrondissement de nous positionner comme ça, moi j'ai découvert ce vœu-là sur un cas personnel, certes, qui relève de la question du droit syndical. Donc je suis un peu étonné, je vous avoue, je n'ai pas de point de vue particulier sur cette question. Puisque les principes de défense du droit syndical à l'intérieur du CASVP là-dessus je suis pour, après j'ai du mal à voir parce que ce n'est pas simplement la question des principes des droits syndicaux dans le CASVP. C'est aussi à propos d'un entretien avec la responsable de ressources humaines du 5 septembre. Je ne comprends ce qu'elle attend du vœu. Donc moi, j'ai un peu de mal à le prononcer sur ce vœu.

Mme CALANDRA

Mesdames et Messieurs les élus, je vous appelle à la responsabilité. Alors premièrement, nous ne sommes pas, ce n'est pas un conseil municipal qui va décider quand même des mutations ou pas d'un agent et de la gestion en ressources humaines d'un service de la ville de Paris. J'appelle d'ailleurs les agents en question du CASVP ex-SSDP à un tout petit peu de cohérence, parce que pendant des années, ils m'ont expliqué extrêmement, clairement, que la Mairie du 20^e n'avait rien à voir, elle n'avait pas à intervenir de quelque façon que ce soit dans leur travail, étant donné qu'ils ne dépendaient que du département de la ville de Paris et que surtout, leur travail étant soumis à un secret professionnel, nous les élus, n'avons pas à connaître ce qu'ils faisaient, bien que j'ai proposé à plusieurs reprises de les rencontrer pour travailler avec eux, en l'occurrence, plutôt avec elles parce

que c'est essentiellement des métiers occupés par des femmes. Et pour travailler en coproduction sur leur problème, leur projet, leurs difficultés aussi, je rappelle que je me suis mobilisée quand je suis devenue Maire en 2008 très fortement, parce que je trouvais que le bâtiment du Stendhal où était le SSDP de l'époque, était très dégradé, n'était pas dans les conditions correctes d'accueil des personnels. J'ai proposé à ce moment-là que nous avons détecté avec Didier CAMP que les mètres carrés libres de la piscine Vallerey où nous nous sommes battus pour obtenir les crédits de la ville de Paris pour que le SSDP soit relogé provisoirement pour qu'ensuite, soient faits des travaux indispensables, rue Stendhal pour agrandissement, amélioration des conditions etc. J'ai d'ailleurs été, je tiens à le dire, un petit peu choquée par le fait qu'ensuite, on m'ait signifié assez clairement en m'invitant même pas une inauguration que je n'avais rien à y faire. Donc je trouve quand même assez gonflé que des personnels qui, pendant des années, nous ont tenu soigneusement la Mairie du 20^e à l'écart en nous faisant bien comprendre qu'il ne fallait surtout pas qu'on vienne se mêler de leur travail. Je rappelle aussi que les mêmes personnels dans les CAP, CTP, etc. de la ville de Paris disent que les élus n'ont pas à se mêler de leurs évolutions de carrière et de leurs mutations, parce que c'est de la tête du client, et d'ailleurs je suis assez d'accord là-dessus.

Les élus, comme ça a été de fâcheuses habitudes par le passé, je rappelle, avant que nous soyons élus en 2001, non pas à se mêler de la gestion des ressources humaines pour les dossiers individuels. Je ne parle pas des principes, je ne parle pas des sujets généraux. Nous votons en conseil de Paris des choses qui concernent des agents de la ville de Paris, des catégories, etc. Nous n'avons pas à nous mêler d'un dossier individuel. Pour cela, il y a de représentants syndicaux qui défendent les agents. Il y a des lieux des commissions d'appel, il y a des endroits où ça se fait. Alors, maintenant, je voudrais objectiver un peu plus les faits encore et dire deux, trois bricoles sur ce qui se passe au CASVP du 20^e arrondissement. Alors, d'abord en introduction, nous sommes la plus grosse section de CASVP de toute la ville de Paris. Nous sommes l'arrondissement qui a le plus de dossiers de personnes en difficulté, etc. Cela fait des années qu'il règne au sein de l'ex-SSDP. Désormais, il y a une réforme dans le cadre de nouveau plan social du MPS. Il y a une réforme de fusion du CASVP et de la DASES dans tous les arrondissements. Le nôtre ayant été le dernier ou l'un dernier à en faire l'objet, notamment du fait d'une très forte résistance des personnels du SSDP à toute évolution dans leur pratique professionnelle, dans l'organisation de leur métier, etc. Or, je rappelle que s'il y a des choses qui ne peuvent poser sur ces assistantes sociales, ça pèse en premier lieu sur les gens qu'elles reçoivent.

Alors, les motifs qui sont attribués au CASVP dans la mutation de cet agent : répression syndicale, bâillonnement des professionnels, refus de dialogue sont étrangers à cette décision. Il s'agit d'une décision managériale et que je sache les cadres d'un service ont encore le droit d'exercer des décisions managériales dans un service en très grande difficulté dans lequel la direction du CASVP tente de rétablir le dialogue depuis longtemps et de retrouver une dynamique collective. Vous dites que ce service est en souffrance. Oui, c'est vrai. L'ancien SSDP, donc je l'ai expliqué autrefois rattaché à la DASES, connaît depuis plusieurs années une situation de conflit interne permanent. Son intégration au sein du CASVP n'a pas modifié, hélas, ses modes de fonctionnement, le turnover des cadres y est très important. Les cadres n'arrivent pas à s'y fixer. Les personnels refusent les consignes institutionnelles, fonctionnent selon des règles qu'elles définissent elles-mêmes et remettent en cause toute évolution proposée par leur encadrement. Ces refus portent aussi bien sur la contractualisation avec les allocataires du RSA que sur la réception d'usagers suivis par un ou une collègue absente, ou même sur de nouvelle modalité d'attribution des box de réception. Ils se traduisent par une défiance permanente envers l'encadrement et l'institution et créent un climat qui ne permet ni de poser sereinement les difficultés, ni de leur apporter des réponses co-construites. Afin d'essayer d'objectiver la situation de ce service, le CASVP a lancé un diagnostic social et une supervision d'équipes assurée par des intervenants extérieurs. Ils ont pris des intervenants extérieurs afin de ne pas recourir à des cadres du service puisqu'il y avait blocage. La supervision n'a même pas pu aller à son terme, l'intervenante extérieure ayant décidé d'arrêter son intervention face au comportement et au refus manifeste de collaboration des personnels. L'encadrante mise en cause par les personnels a demandé à changer d'affectation après avoir dû s'arrêter pour des raisons de santé en lien avec le comportement des agents qu'elle encadrait. Alors, les encadrants aussi sont en souffrance visiblement. Le diagnostic social, pour sa part, a mis en exergue une confusion des rôles des personnels entre militantisme et positionnement syndical et l'existence d'une certaine forme de pression implicite par la création de collectif des personnels du SSP 20.

Ces deux interventions privées donc extérieures de consultance, si elles n'ont pas pu améliorer le fonctionnement interne du service, ont eu l'intérêt de mettre en exergue, qu'il revenait à l'administration de prendre des mesures pour permettre à ce service de retrouver un fonctionnement serein. L'ouverture d'espace de dialogue et de négociation avec les agents de ce service que la direction a tenté de mettre en place n'ayant pas permis de dépasser les conflits internes, la direction du CASVP a décidé de muter cet agent dans l'intérêt du service. Il s'avère que l'agent concerné, délégué syndical mais cette qualité n'a pas été un facteur dans le choix. Dans un strict respect de la procédure relative à une mutation dans l'intérêt du service, l'agent a pu consulter son dossier administratif et un délai suffisant lui a été laissé pour organiser son départ. Elle est affectée à compter du 25 septembre sur un poste vacant dans un SSP la reprochant de son domicile où elle conservera sa rémunération à l'euro près, assurera des fonctions identiques à celles qu'elle assurait dans le 20^e. Son engagement syndical n'est évidemment en rien affecté et la décision lui a été notifiée le 5 septembre en présence des représentants syndicaux de son choix. L'agent dispose par ailleurs de voie de recours habituel dans le cadre d'une procédure administrative, si elle souhaite contester cette décision.

Donc je vous le dis : je ne me mêlerai pas de la gestion d'un service pour un cas individuel dans la mesure où l'état de droit a été respecté et je prie les élus qui sont saisis sur des cas individuels de vérifier d'abord auprès notamment des dirigeants du service, d'entendre une seconde parole, avant de porter des jugements ou de se mobiliser comme cela. Et encore une fois, il m'a été suffisamment expliqué par les agents eux-mêmes que je n'avais pas à me mêler de leurs services pour que, si j'ose dire, je leur retourne le compliment aujourd'hui. Donc effectivement, je ne m'en mêlerai pas, je laisse la direction du CASVP assurer son rôle de management et s'il y a des recours syndicaux, il y a des reprises en tant que syndicaux pour défendre la personne, il y a des commissions de recours. On est dans un État de droit, il existe des moyens. Ce n'est pas aux élus d'intervenir dans ce domaine. Parce que sinon, demain, on va me saisir pour accélérer une mutation, pour empêcher une mutation, pour décider etc. À un moment donné, on s'arrête où ? On commence où ? Et alors je fais comment ? Lesquels ? Lesquels je choisis ? Et sur quel critère ?

Écoutez, c'est comme si je me mêlais, je ne sais pas moi, des mutations des instituteurs ou des institutrices dans l'Éducation nationale, sous prétexte que certains me déplaisent ou me plaisent ou plaisent aux parents ou déplaisent aux parents. Heureusement, je ne le fais pas. À un moment donné quand même, il y a une... je parle de déplaire, je ne parle pas de faits graves, évidemment. Et à un moment donné, il faut respecter les institutions et les gens, sauf si on m'apporte la preuve, il y a une forme de séparation des pouvoirs en tout cas et chacun dans son rôle.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

- **V20.2017.222 : Vœu de l'Exécutif municipal relatif à la dénomination Henri Malberg à une voie du 20^e arrondissement.**

Mme CALANDRA

Alors maintenant, je vous demande de bien vouloir adopter un vœu qui a été déposé par l'exécutif concernant la nomination d'un lieu dans le 20^e arrondissement du nom d'Henri MALBERG. Je ne vais pas vous relire le vœu, ni vous rappeler ce que j'ai dit en introduction de ce conseil.

Après consultation des membres, le vœu est adopté à l'unanimité.

Mme CALANDRA

Je vous rappelle rapidement l'agenda. Demain, 13 septembre, nous attendons tous l'annonce de la victoire de Paris pour les JO 2024.

Il y aura une fête des associations qui se tiendra au Gymnase des Pyrénées ainsi qu'au Pavillon Carré de Baudouin, ce samedi 16 septembre.

Le Pavillon Carré de Baudouin qui accueillera à partir du 21 septembre la magnifique exposition dans la place organisée par la villa Belleville avec le commissariat de M. CORREA.

Et pour conclure enfin la date de notre prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu dans un mois, le mardi 7 novembre. Notez bien, c'est un mardi.

Bonne soirée à tous.